

The page features four horizontal white lines. Between these lines are small, semi-transparent colored squares in various colors: cyan, lime green, dark green, dark blue, red, and light blue.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STATISTIQUES ET INDICATEURS 2001-2002

Ministère de l'Éducation nationale
de la Formation professionnelle et des Sports



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2001-2002

Coordination: David Vallado

Groupe de rédaction: Jean-Claude Fandel
Michel Lanners
Jérôme Levy
Pierre Reding
Mireille Thill

avec la collaboration du Service Informatique du MENFPS

SCRIPT

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques

Septembre 2003

PRÉFACE

L'édition 2003 des « Chiffres Clés de l'Éducation nationale » est la deuxième édition d'une nouvelle publication lancée l'année dernière.

Grâce au large éventail d'informations qu'elle contient, cette publication a connu un vif succès auprès des acteurs du monde de l'éducation – enseignants, parents d'élèves, mais aussi responsables politiques, économiques, syndicaux et administratifs. Pour continuer à contribuer de manière concrète et régulière au débat public sur l'éducation, l'ouvrage paraît annuellement.

Les multiples statistiques et indicateurs ont été actualisés et de nombreuses améliorations quant au contenu ont été apportées. Ainsi, le chapitre « Élèves » s'est enrichi de nombreuses données concernant l'Éducation différenciée. Dans ce même chapitre, nous sommes à même, pour l'année scolaire 2001-2002, de chiffrer le nombre de résidents luxembourgeois scolarisés dans les régions limitrophes.

Un autre sujet important a été abordé dans le chapitre « Diplômes et Certifications ». Nous avons déterminé le taux de certification de notre système scolaire.

Pour le chapitre consacré aux enseignants, les améliorations consistent dans l'ajout d'informations supplémentaires. Ainsi, dans l'enseignement primaire, la distinction est toujours faite entre enseignants brevetés et chargés de cours, mais on distingue également entre titulaire de classe et surnuméraire, ce qui permet de rendre l'analyse de ce secteur beaucoup plus sereine.

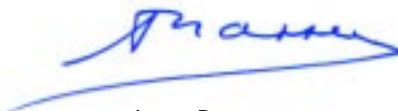
Un autre aspect approfondi est celui de la formation continue dans le chapitre « Apprentissage tout au long de la vie ». Le détail est toujours fait pour la formation continue des enseignants, mais on peut également y trouver une estimation de l'ampleur de ce phénomène au niveau national pour la totalité de la population.

Finalement, un nouveau chapitre apparaît dans cette publication, à savoir les « Comparaisons Internationales ». L'accent est ainsi mis sur les spécificités du système scolaire luxembourgeois par rapport aux autres pays, et notamment sur le poids accordé à l'enseignement des langues étrangères au Luxembourg.

Tous les aspects mentionnés ci-dessus ne couvrent qu'une partie des améliorations apportées à cette édition par rapport à celle de l'année dernière. Certains autres sujets ont été approfondis, comme par exemple le retard scolaire affiché par nos élèves, et des rétrospectives dans le temps ont été ajoutées en de nombreux endroits.

Je souhaite que la présente édition des « Chiffres Clés de l'Éducation nationale » puisse contribuer à donner des réponses. Étant donné qu'au moment de leur parution les chiffres accusent un retard d'un an sur l'actualité, cette publication n'est pas destinée à établir un bilan instantané d'une politique scolaire. Les indicateurs veillent plutôt à assurer la transparence d'une politique menée en accord avec les acteurs concernés et doivent servir de fondement pour mesurer les progrès déjà accomplis et pour anticiper et accompagner les changements à venir.

Des fondements objectifs et chiffrés sont posés et le débat public sur le système éducatif est une nouvelle fois lancé.



Anne Brasseur
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Formation professionnelle et des Sports

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	Éducation préscolaire	102
	Contexte démographique	6	Enseignement primaire	104
	Système éducatif	10	Enseignement postprimaire	112
			Éducation différenciée	116
2	ÉLÈVES	15		
	Généralités	16	6 APPRENTISSAGE TOUT AU LONG	
	Éducation préscolaire	22	DE LA VIE	117
	Enseignement primaire	28	Enseignants de l'Éducation préscolaire	
	Cours d'appui et mesures de		et de l'Enseignement primaire	120
	soutien pédagogique	38	Enseignants de l'enseignement	
	Enseignement postprimaire	40	secondaire et secondaire technique	122
	- Enseignement secondaire	45		
	- Enseignement secondaire technique	52	7 ÉTABLISSEMENTS	125
	Éducation différenciée	60	Enseignement préscolaire et primaire	126
	Résidents scolarisés dans les pays		Enseignement postprimaire	130
	limitrophes	66		
3	RÉSULTATS SCOLAIRES	69	8 BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	133
	Enseignement primaire	70	Présentation générale du budget	134
	Passage primaire-postprimaire	72	Évolution	136
	Enseignement secondaire	75	Méthodologie pour une étude	
	Enseignement secondaire technique	77	exhaustive	138
4	DIPLOMES ET CERTIFICATIONS	85		
	Enseignement postprimaire	86	9 COMPARAISONS INTERNATIONALES	141
	- Enseignement secondaire	88	Nombre d'heures d'enseignement	142
	- Enseignement secondaire technique	90	Répartition des heures d'enseignement	144
	Taux de certification	98	Enseignement des langues étrangères	146
5	ENSEIGNANTS	99		
	Enseignement préscolaire et primaire	100	10 ANNEXES	149
			Bibliographie	150
			Glossaire	152

The page features a light beige background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines. A large white number '1' is centered between the top two lines.

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POPULATION

L'État luxembourgeois est une démocratie représentative de type monarchie constitutionnelle. Avec un territoire d'une surface totale de 2.586 km², le Luxembourg est le plus petit pays des États membres de l'Union Européenne.

Le contexte démographique du Luxembourg est particulier. Les vagues successives d'immigration de populations étrangères au cours des dernières décennies ont conduit à une forte augmentation de la population résidente. Le recensement de la population du Grand-Duché effectué en 2001 dénombre un total de 439.539 habitants, parmi lesquels 162.285 (soit 36,9%) sont de nationalité étrangère.

Représentant 13,3% de la population résidente au Luxembourg, la communauté portugaise est la population étrangère la plus importante. Elle est suivie par la communauté française avec 4,5% et la communauté italienne avec 4,3%. Au total, environ 10,2% des résidents au Luxembourg sont de nationalité d'un pays limitrophe, c'est-à-dire belge, française ou allemande. Pour comprendre cette forte présence de résidents étrangers au Luxembourg, il convient d'explicitier les différents courants migratoires dont l'origine a été un manque chronique de main-d'œuvre indigène.

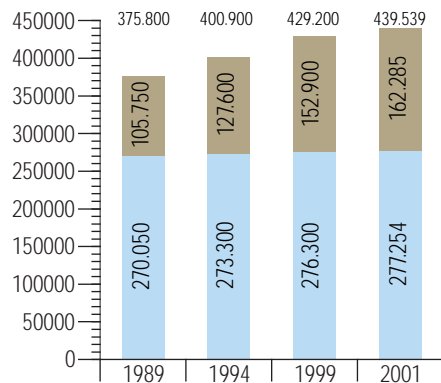
De 1963 à nos jours, le nombre de salariés italiens est allé en décroissant, du fait de nombreux retours dans leur pays d'origine, mais aussi de naturalisations des générations les plus jeunes. Dans un premier temps, ils ont été remplacés par des ouvriers espagnols (1963-1965), dont la plupart ont toutefois quitté le pays. Vers le milieu des années soixante, l'immigration portugaise a connu une augmentation considérable. S'agissant d'abord d'une immigration secondaire, c'est-à-dire d'ouvriers portugais provenant de Belgique ou de France vers le Luxembourg, elle est devenue primaire à partir de 1969 avec l'arrivée en masse de salariés portugais venant directement du Portugal et formant ainsi la plus forte vague d'immigration connue jusqu'ici.

Plus récemment, le Luxembourg a également vu des arrivées ponctuelles de citoyens provenant du Cap Vert et des pays d'Ex-Yougoslavie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

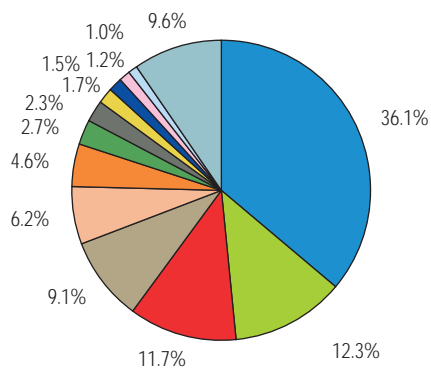
	01.01.1989	01.01.1994	01.01.1999	01.01.2001
■	270.050	273.300	276.300	277.254
	71,9%	68,2%	64,4%	63,1%
■	105.750	127.600	152.900	162.285
	28,1%	31,8%	35,6%	36,9%
Total	375.800	400.900	429.200	439.539

■ Luxembourgeois
■ Etrangers



POIDS DES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS PARMIS LES ÉTRANGERS

01. 01. 2001	
■ Portugais	36,1 %
■ Français	12,3 %
■ Italiens	11,7 %
■ Belges	9,1 %
■ Allemands	6,2 %
■ Yougoslaves*	4,6 %
■ Anglais	2,7 %
■ Néerlandais	2,3 %
■ Espagnols	1,7 %
■ Bosniaques	1,5 %
■ Danois	1,2 %
■ Capverdiens	1,0 %
■ Autres	9,6 %



Source: STATEC RP 2001

*y compris personnes originaires du Kosovo

PYRAMIDE DES ÂGES

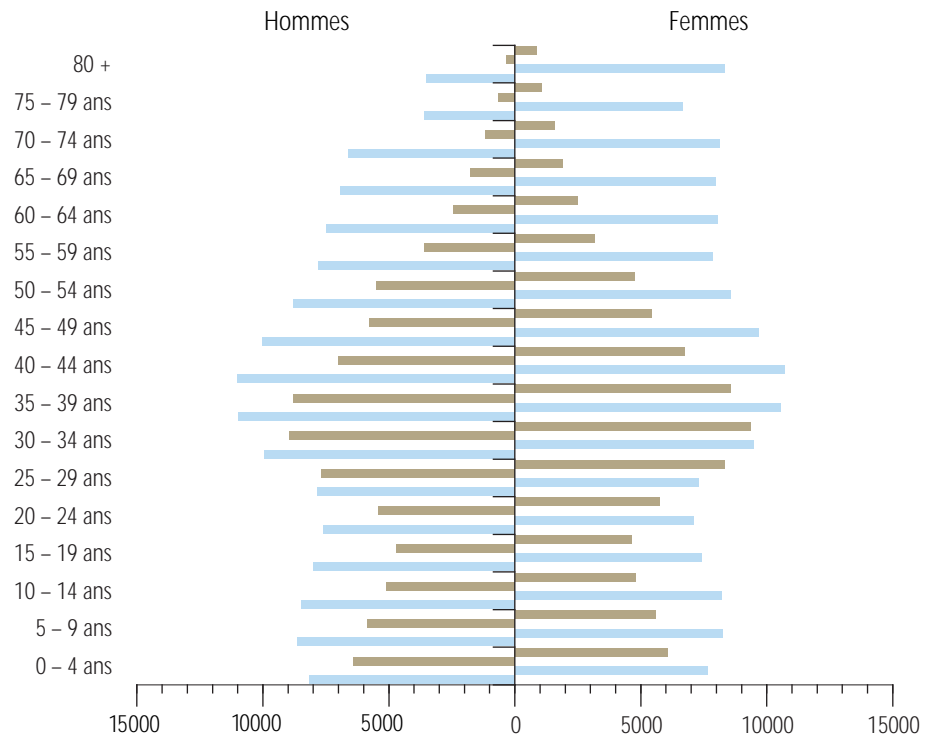
Le graphique ci-contre reprend la répartition par âge de la population résidente au Luxembourg tout en distinguant les résidents de nationalité luxembourgeoise et ceux de nationalité étrangère. Étant donné le taux d'immigration élevé que connaît le Luxembourg, cette distinction semble nécessaire. Il apparaît que la population de nationalité luxembourgeoise est sujette à un vieillissement, alors que la population de nationalité étrangère est en majorité âgée de 25 à 54 ans.

En 2001, le nombre total de naissances s'élève à 5.459, dont 2.723 de nationalité luxembourgeoise (soit 49,9%). Par ailleurs, la population résidente au Luxembourg s'est accrue de 3.311 immigrés (solde net entre arrivées et départs). Globalement, la proportion d'habitants âgés de moins de 20 ans, qui s'élevait encore à plus de 30% de la population en 1970, ne représente plus que 24,6% en 2001.

Tranches d'âge	LUXEMBOURGEOIS		ÉTRANGERS		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
0- 4 ans	8147	7657	6430	6086	28320
5-9 ans	8636	8235	5854	5594	28319
10-14 ans	8469	8193	5100	4796	26558
15-19 ans	7995	7424	4697	4617	24733
20-25 ans	7608	7118	5410	5742	25878
25-29 ans	7850	7275	7675	8314	31114
30-35 ans	9938	9459	8969	9378	37744
35-39 ans	10984	10541	8808	8582	38915
40-44 ans	11002	10699	7010	6733	35444
45-49 ans	10026	9691	5773	5432	30922
50-54 ans	8797	8587	5498	4765	27647
55-59 ans	7820	7861	3585	3168	22434
60-64 ans	7469	8035	2449	2488	20441
65-69 ans	6912	7969	1775	1892	18548
70-74 ans	6609	8142	1181	1570	17502
75-79 ans	3608	6666	640	1080	11994
80 ans et plus	3503	8329	314	880	13026
Tous âges	135373	141881	81168	81117	439539

Chiffres au 01.01.2001 Source: SIVITEC

INFORMATIONS GÉNÉRALES



POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDENTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidents du Luxembourg pour effectuer leurs études.

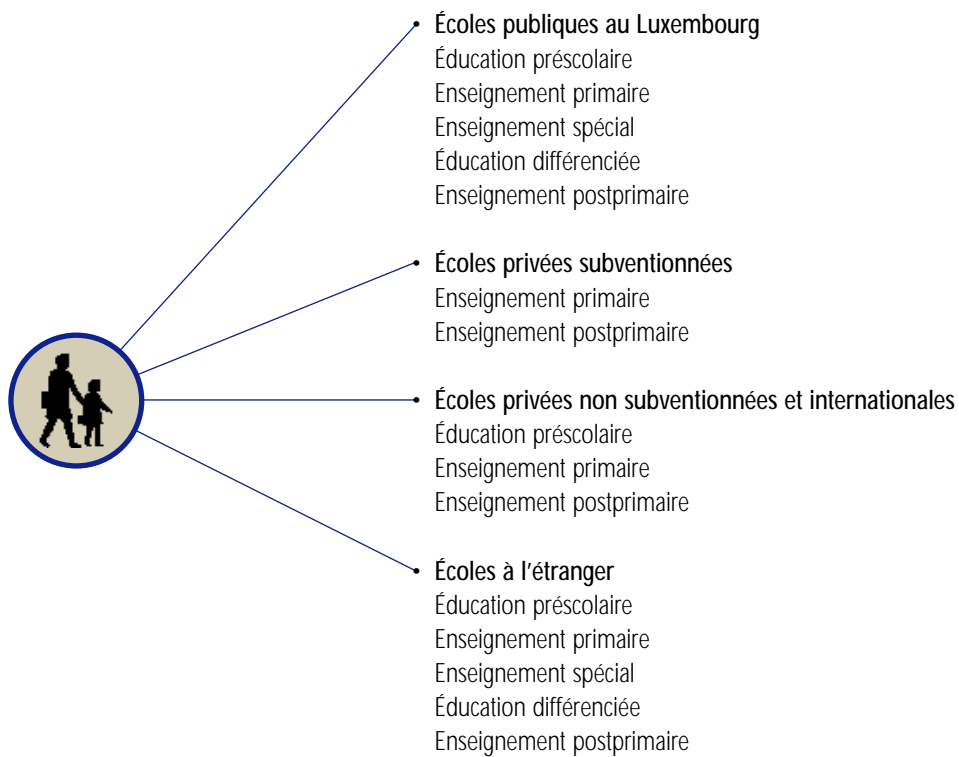
L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

La majorité des degrés d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées subventionnées (sous régime contractuel), auprès d'écoles privées non subventionnées ou auprès d'écoles internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé subventionné.

Certains aspects des écoles privées non subventionnées seront brièvement décrits dans le chapitre 2, «ÉLÈVES».



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

La scolarité obligatoire, reprise dans la loi scolaire du 10 août 1912, comporte deux années d'Éducation préscolaire, six années d'Enseignement primaire suivies de trois années d'enseignement postprimaire.

L'Éducation préscolaire comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire proprement dite. L'Éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici janvier 2005. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une intégration plus adéquate des enfants immigrés. La fréquentation de l'Éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

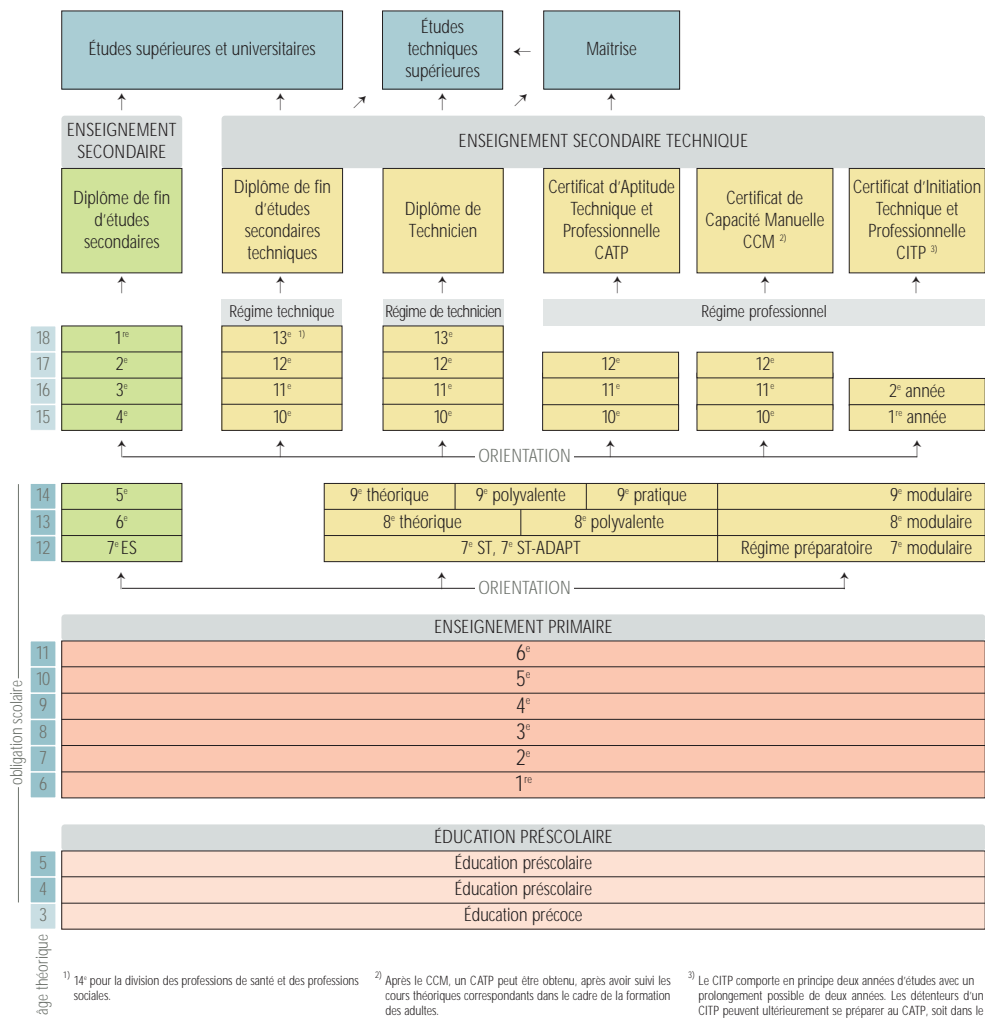
L'Enseignement primaire, qui comprend les 6 années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912. Tout enfant âgé de 6 ans révolus recevra pendant neuf années consécutives l'instruction des matières obligatoires.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'Enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'Enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de six à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



¹⁾ 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

²⁾ Après le CCM, un CATP peut être obtenu, après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes.

³⁾ Le CITP comporte en principe deux années d'études avec un prolongement possible de deux années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale.

* L'Éducation différenciée existe pour tous les niveaux d'études

2

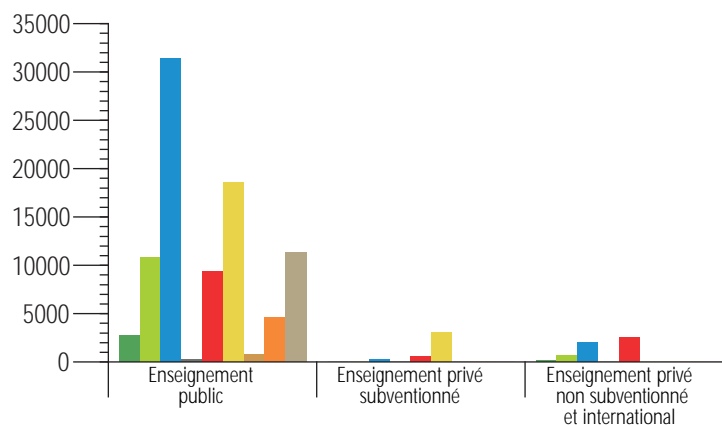
ÉLÈVES

EFFECTIFS - Répartition

Pour l'année 2001-2002, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 99.196 élèves. La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
	Enseignement public	Enseignement privé subventionné	Total public et privé subventionné	Ens. privé non subventionné et international	Total
■ Éducation précoce	2802	0	2802	133	2935
■ Éducation préscolaire	10850	0	10850	710	11560
■ Enseignement primaire	31387	256	31643	2003	33646
■ Enseignement spécial	320	0	320	0	320
■ Enseignement secondaire	9378	564	9942	2489	12431
■ Enseignement secondaire technique	18551	3047	21598	0	21598
■ Éducation différenciée	746	0	746	0	746
■ Formation professionnelle	4600	0	4600	0	4600
■ Formation des adultes	11360	0	11360	0	11360
Total	89994	3867	93861	5335	99196

À noter que dans la suite de cette publication la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement et de l'éducation publics et privés subventionnés.



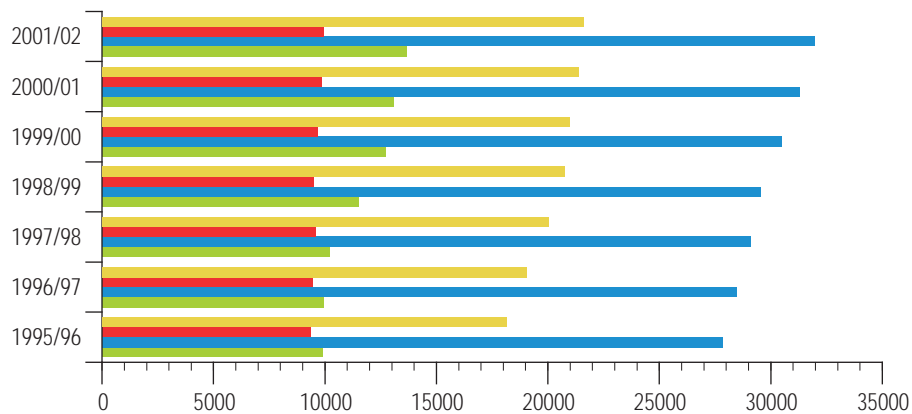
EFFECTIFS - Évolution

L'accroissement démographique de la population résidente au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. En règle générale, l'évolution du nombre d'élèves dans les différents ordres d'enseignement est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves					
	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
■ Éducation préscolaire	9932	10191	11491 ¹⁾	12739 ¹⁾	13083 ¹⁾	13652 ¹⁾
■ Enseignement primaire	28437 ²⁾	29094 ²⁾	29533 ²⁾	30475 ²⁾	31278 ²⁾	31963 ²⁾
■ Enseignement secondaire	9463	9553	9471	9641	9859	9942
■ Enseignement secondaire technique	19020	20039	20763	20962	21359	21598
Éducation différenciée	581	620	679	726	700	746
TOTAUX	67433	69497	71937	74543	76279	77901

¹⁾ y compris Éducation précoce

²⁾ y compris Enseignement spécial



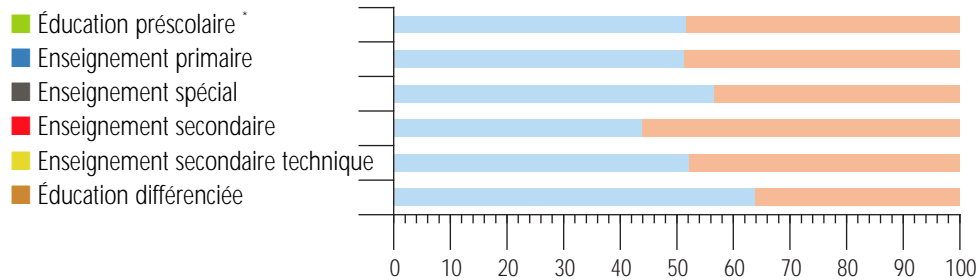
ÉLÈVES

GÉNÉRALITÉS

RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
	Garçons		Filles		Total
	Absolu	%	Absolu	%	
Éducation préscolaire *	5594	51,6%	5256	48,4%	10850
Enseignement primaire	16251	51,4%	15392	48,6%	31643
Enseignement spécial	181	56,6%	139	43,4%	320
Enseignement secondaire	4372	44,0%	5570	56,0%	9942
Enseignement secondaire technique	11269	52,2%	10329	47,8%	21598
Éducation différenciée	477	63,9%	269	36,1%	746
Total	38144	50,8%	36955	49,2%	75099

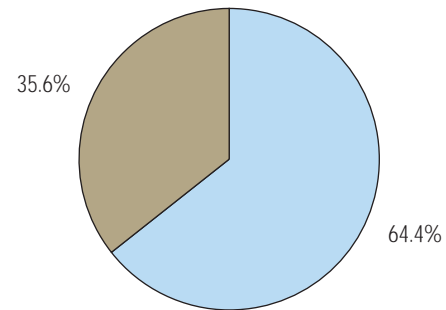


* Les élèves de l'Éducation précoce ne sont pas repris, la répartition pour celle-ci n'étant pas disponible pour l'année 2001-2002.

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

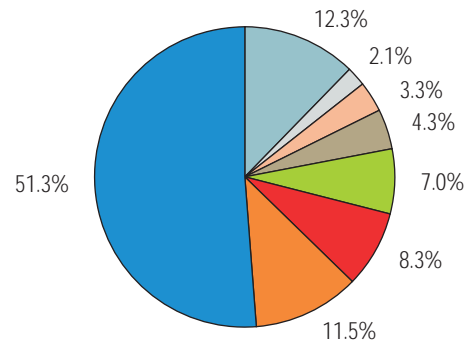
2001 - 2002		
Total élèves	Luxembourgeois	Étrangers*
75099	48371	26728
	64,4%	35,6%



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

L'Éducation précoce mise à part, le système éducatif luxembourgeois compte 26.728 élèves de nationalité étrangère.

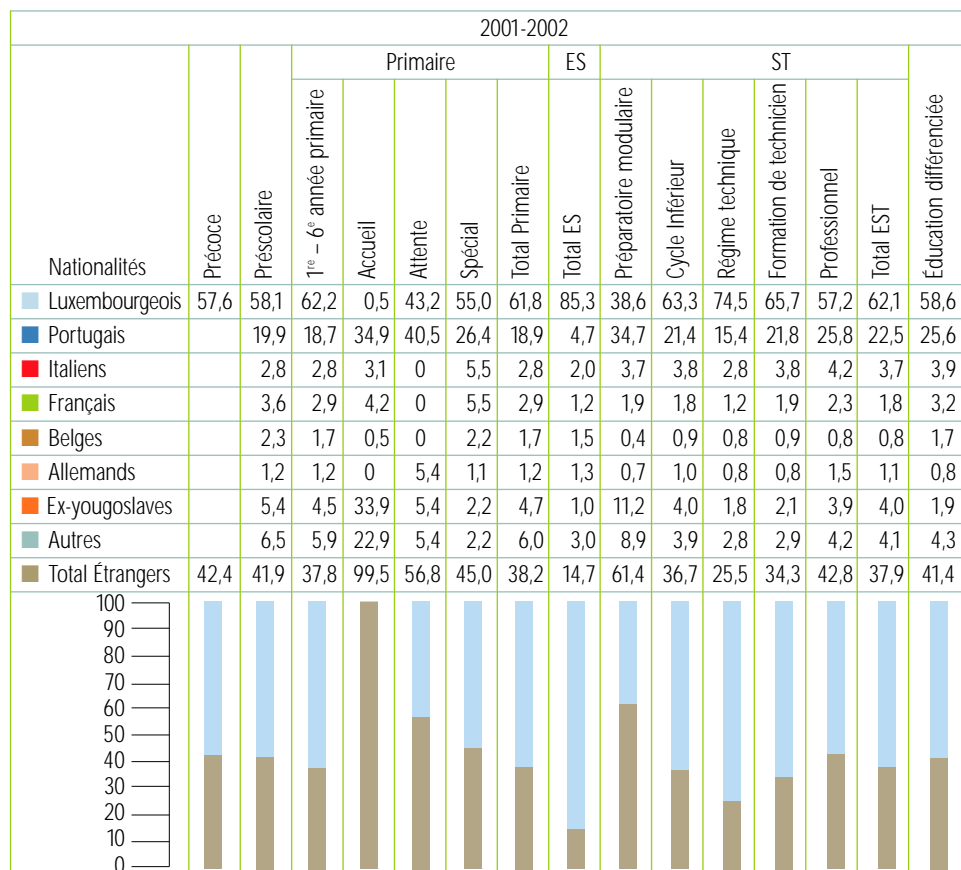
2001 - 2002		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	13716	51,3%
Ex-yougoslaves	3075	11,5%
Italiens	2208	8,3%
Français	1864	7,0%
Belges	1146	4,3%
Allemands	872	3,3%
Cap-Verdiens	549	2,1%
Autres	3298	12,3%
Total	26728	100,0%



* À noter qu'il s'agit des élèves de nationalité étrangère, ce qui ne correspond pas aux élèves de langue maternelle non luxembourgeoise, données qui ne sont actuellement pas reprises dans les collectes officielles.

NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

Le tableau ci-dessous indique en pourcentages la présence des différentes nationalités des élèves dans les ordres d'enseignement respectifs.

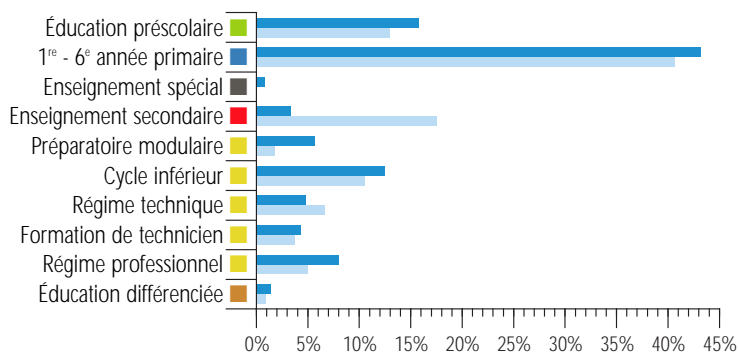


NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif du Luxembourg. Il apparaît certaines disparités avant tout au niveau de l'Enseignement secondaire et du régime préparatoire modulaire de l'Enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2001 - 2002	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Éducation préscolaire*	130	158
1 ^{re} - 6 ^e année primaire	407	432
Enseignement spécial	1	8
Enseignement secondaire	175	34
Ens. secondaire technique		
- Préparatoire modulaire	18	57
- Cycle inférieur	105	125
- Régime technique	67	48
- Formation de technicien	37	43
- Régime professionnel	50	80
Éducation différenciée	9	14
Total	1000	1000

* Ne permettant pas une répartition par nationalités pour l'année 2001-2002, l'Éducation précoce n'est pas prise en compte.



DESCRIPTION

L'Éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux importants, dont celui du 2 septembre 1992. En vertu de ce dernier, la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'Éducation précoce est introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'Éducation préscolaire et de l'Éducation précoce est déterminé par les plans cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

EFFECTIFS - Répartition

Ordre d'enseignement	2001 - 2002			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves/classe
Éducation précoce	70	2802	106	26,4
Éducation préscolaire	118	10850	672	16,1
Total		13652	778	17,5

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Élèves	10349	10704	10706	10850

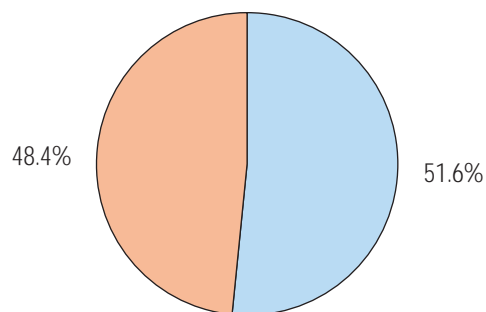
ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Communes	22	42	59	70
Groupes	37	76	89	106
Élèves	1142	2035	2377	2802

RÉPARTITION PAR SEXE

Les chiffres pour établir une répartition par sexe pour l'année 2001 - 2002 n'étant pas disponibles pour l'Éducation précoce, le tableau ci-dessous se limite aux deux années d'Éducation préscolaire.

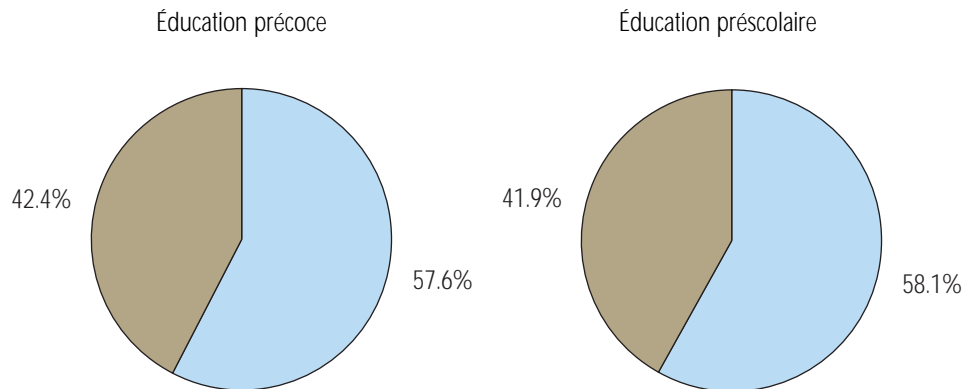
2001 - 2002		
Total élèves	garçons	filles
10850	5594	5256
	51,6%	48,4%



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Pour l'année scolaire 2001 - 2002, les données ne permettent pas de ventiler les élèves étrangers de l'Éducation précoce suivant leur nationalité. La seule répartition possible est celle entre élèves luxembourgeois et étrangers.

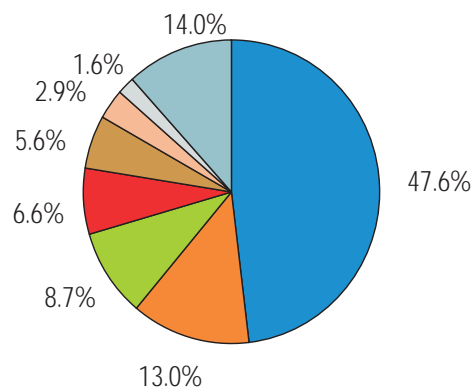
2001 - 2002			
Ordre d'enseignement	Total élèves	■ Luxembourgeois	■ Étrangers
Éducation précoce	2802	1615 (57,6%)	1187 (42,4%)
Éducation préscolaire	10850	6307 (58,1%)	4543 (41,9%)



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

Les 4.543 élèves de nationalité étrangère fréquentant les deux années d'Éducation préscolaire se répartissent comme suit:

2001 - 2002		
Nationalité	Nombre d'élèves étrangers	
	Absolu	Relatif
Portugais	2161	47,6%
Ex-yougoslaves	590	13,0%
Français	394	8,7%
Italiens	302	6,6%
Belges	255	5,6%
Allemands	131	2,9%
Cap-Verdiens	73	1,6%
Autres	637	14,0%
Total élèves étrangers	4543	100,0 %



NATIONALITES - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 39 communes ou syndicats comptent parmi les élèves fréquentant l'Éducation préscolaire plus de 40% d'élèves de nationalité étrangère.

2000 - 2001							
Communes	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers	Communes	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers
Larochette	58	44	75,9%	Walferdange	107	51	47,7%
Echternach	146	92	63,0%	Lorentzweiler	61	29	47,5%
Vianden	43	27	62,8%	Berdorf	32	15	46,9%
Luxembourg	1314	803	61,1%	Synd. Heiderscheid	43	20	46,5%
Wiltz	134	80	59,7%	Hesperange	205	94	45,9%
Diekirch	153	89	58,2%	Bissen	77	35	45,5%
Ettelbruck	199	112	56,3%	Fouhren	20	9	45,0%
Esch-sur-Alzette	669	370	55,3%	Mondorf-les-Bains	89	40	44,9%
Wormeldange	51	28	54,9%	Consdorf	52	23	44,2%
Medernach	32	17	53,1%	Pétange	396	175	44,2%
Differdange	546	283	51,8%	Strassen	127	56	44,1%
Beaufort	55	28	50,9%	Bettembourg	230	99	43,0%
Mamer	89	45	50,6%	Bous	33	14	42,4%
Schieren	36	18	50,0%	Tuntange	45	19	42,2%
Remich	65	32	49,2%	Bertrange	129	54	41,9%
Colmar-Berg	59	29	49,2%	Kehlen	98	41	41,8%
Weiswampach	37	18	48,6%	Rumelange	126	51	40,5%
Ermsdorf	33	16	48,5%	Dudelange	443	179	40,4%
Niederanven	99	48	48,5%	Grevenmacher	119	48	40,3%
Troisvierges	79	38	48,1%				

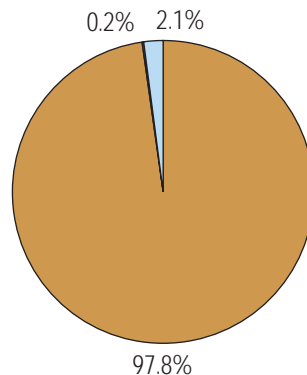
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année de l'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

2001 - 2002								
âge	3	4	5	6	7	8	9	Total
chiffres absolus	18	5359	5249	214	10			10850
chiffres relatifs	0,17%	49,39%	48,38%	1,97%	0,09%			100%

2001 - 2002			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	18	10608	224
chiffres relatifs	0,17%	97,77%	2,06%



DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille horaire hebdomadaire pour l'Enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont:

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles et l'enseignement moral et social ou l'instruction morale et religieuse.

L'Enseignement primaire comprend les six premières années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. À la fin de l'Enseignement primaire les élèves sont orientés soit vers l'Enseignement secondaire, soit vers l'Enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités.

EFFECTIFS - Répartition

2001 - 2002				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Enseignement primaire	118	31643	2000	15,8
Enseignement spécial	17	320	44	7,3
Total		31963	2044	

EFFECTIFS - Évolution

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Enseignement primaire	29029	29901	30893	31643
Enseignement spécial	504	574	385	320
TOTAL	29533	30475	31278	31963

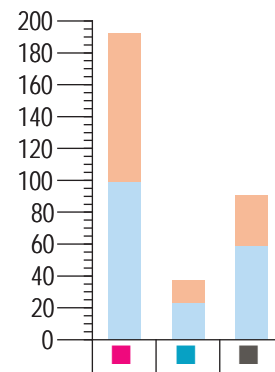
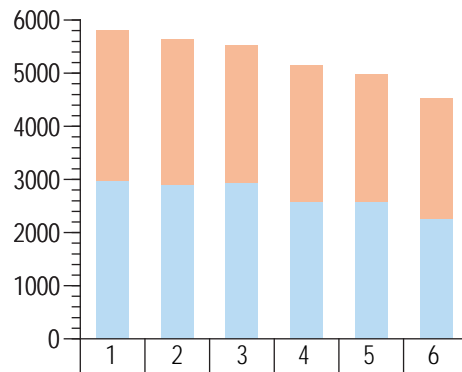
EFFECTIFS - Répartition par classe

2001 - 2002			
Année d'études	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
1	5806	367	15,8
2	5649	355	15,9
3	5522	337	16,4
4	5157	321	16,1
5	4977	317	15,8
6	4532	303	14,9
Sous-Total "Primaire"	31643	2000	15,8
Classes d'accueil	192	28	6,8
Classes d'attente	37	6	6,2
Classes spéciales	91	10	9,1
Sous-total "Spécial"	320	44	7,3
Total	31963	2044	15,6

RÉPARTITION PAR SEXE

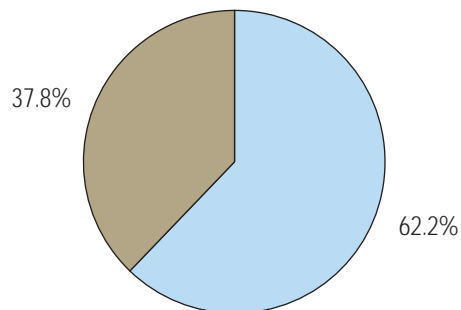
Les garçons disposent avec 50,2 % d'une très légère majorité dans les effectifs d'élèves de l'Enseignement primaire (enseignement spécial inclus).

2001 - 2002			
Année d'études	Garçons	Filles	Total
1	2978	2828	5806
2	2899	2750	5649
3	2926	2596	5522
4	2593	2564	5157
5	2582	2395	4977
6	2273	2259	4532
Total "Primaire"	16251	15392	31643
■ Classes d'accueil	99	93	192
■ Classes d'attente	23	14	37
■ Classes spéciales	59	32	91
Total "Spécial"	181	139	320
Total	16432	15531	31963
%	50,2%	49,8%	100%



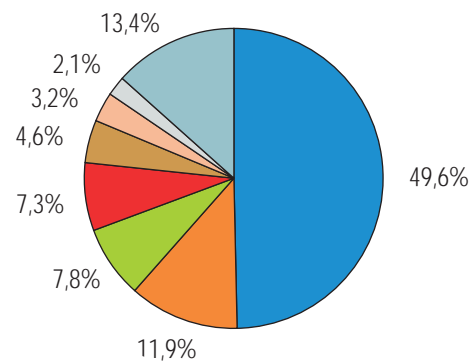
NATIONALITÉS - Répartition des nationalités dans les classes régulières de l'Enseignement primaire (1^e - 6^e)

2001 - 2002		
Lux.	Étrangers	Total
19675	11968	31643
62,2%	37,8%	100%



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

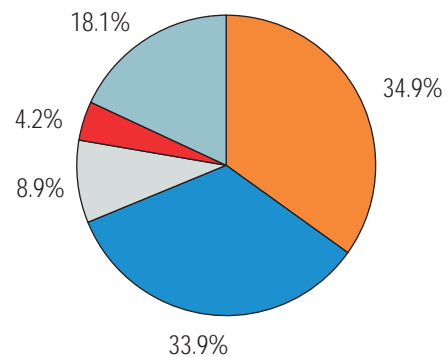
Nationalité	2001 - 2002	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	5932	49,6%
Ex-yougoslaves	1430	11,9%
Français	929	7,8%
Italiens	875	7,3%
Belges	552	4,6%
Allemands	383	3,2%
Cap-Verdiens	269	2,1%
Autres	1598	13,4%
Total	11968	100,0 %



NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'accueil

Les classes d'accueil s'adressent en premier lieu à des enfants «nouveaux arrivants» déjà alphabétisés en provenance d'un pays ni francophone ni germanophone. Leur maîtrise des langues française ou allemande étant insuffisante, ces enfants sont scolarisés en premier lieu dans des classes d'accueil.

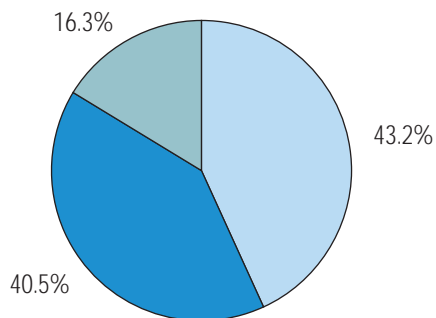
2001 - 2002		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
Portugais	67	34,9 %
Ex-yougoslaves	65	33,9 %
Cap-Verdiens	17	8,9 %
Français	8	4,2 %
Autres	35	18,1 %
Total	192	100,0 %



NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'attente

Les classes d'attente s'adressent à des enfants qui ont des difficultés dans leur alphabétisation. Pour aider ces élèves, la durée normale des études est allongée: le programme du degré inférieur peut se faire en trois ans au lieu de deux ans ou bien celui de la 1^{re} année d'études peut se faire en deux ans.

2001 - 2002		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
Luxembourgeois	16	43,2 %
Portugais	15	40,5 %
Autres	6	16,3 %
Total	37	100,0 %

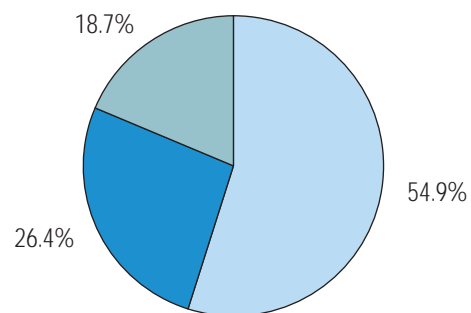


NATIONALITÉS - Répartition dans les classes spéciales

Les classes spéciales s'adressent aux enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage et qui sont dans l'impossibilité de suivre les programmes de l'enseignement primaire.

Le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 45,1% du total des effectifs des classes spéciales.

2001 - 2002		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Luxembourgeois	50	54,9 %
■ Portugais	24	26,4 %
■ Autres	17	18,7 %
Total	91	100,0 %



NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 24 communes ou syndicats affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère de plus de 40%.

2001 - 2002			
Communes	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers
Larochette	164	112	68,3%
Esch-sur-Alzette	1783	1029	57,7%
Echternach	341	195	57,2%
Diekirch	463	262	56,6%
Berdorf	146	82	56,2%
Luxembourg	3980	2180	54,8%
Differdange	1505	802	53,3%
Ettelbruck	600	319	53,2%
Vianden	125	66	52,8%
Beaufort	129	67	51,9%
Walferdange	405	204	50,4%
Mondorf-les-Bains	242	113	46,7%
Remich	170	78	45,9%
Lintgen	207	92	44,4%
Wiltz	415	184	44,3%
Pétange	1170	507	43,3%
Hesperange	555	238	42,9%
Strassen	287	121	42,2%
Bettendorf	211	87	41,2%
Rumelange	384	158	41,1%
Bertrange	392	161	41,1%
Sandweiler	150	61	40,7%
Bissen	242	97	40,1%
Weiswampach	100	40	40,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

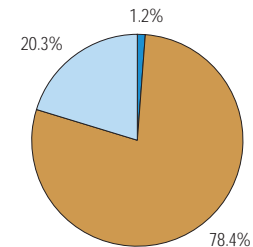
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'Éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1^{re} année d'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'Enseignement primaire (1^{re}- 6^e), 20,3% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

2001 - 2002											
Chiffres absolus											
Âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1 ^{re}	77	5010	672	43	4						5806
2 ^e		62	4596	821	161	9					5649
3 ^e			74	4207	957	251	33				5522
4 ^e				69	3826	908	326	28			5157
5 ^e					59	3692	980	229	17		4977
6 ^e					2	52	3479	821	170	8	4532
Total	77	5072	5342	5140	5009	4912	4818	1078	187	8	31643
Chiffres relatifs											
1 ^{re}	1,33	86,29	11,57	0,74	0,07						100%
2 ^e		1,10	81,36	14,53	2,85	0,16					100%
3 ^e			1,34	76,19	17,33	4,55	0,60				100%
4 ^e				1,34	74,19	17,61	6,32	0,54			100%
5 ^e					1,19	74,18	19,69	4,60	0,34		100%
6 ^e						1,15	76,77	18,12	3,75	0,18	100%
Total	0,24	16,03	16,88	16,24	15,83	15,52	15,23	3,41	0,59	0,03	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2001 - 2002			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	395	24810	6438
chiffres relatifs	1,2%	78,4%	20,3%



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD PAR ÉLÈVE

Âge	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL
1 ^{re}	672	86	12						770
2 ^e	0	821	322	27					1170
3 ^e		0	957	502	99				1558
4 ^e			0	908	652	84			1644
5 ^e				0	980	458	51		1489
6 ^e					0	821	340	24	1185
Total	0	821	1279	1437	1731	542	51	0	7816

La somme des élèves de l'Enseignement primaire affiche un retard absolu de 7816 années, ce qui correspond à 0,247 années par élève

Rétrospective : Nombre théorique absolu d'années de retard par élève

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Années de retard par élève	0,208	0,238	0,240	0,247

DESCRIPTION

Dans l'intérêt des élèves à besoins pédagogiques spécifiques, il existe des cours d'appui à l'intérieur ou en dehors des classes, voire des écoles. Les soutiens pédagogiques sont organisés soit par les communes et alors assurés par les enseignants, soit par l'État. Les aides fournies par l'État sont assurées par les écoles et les services de l'Éducation différenciée, à savoir les services ambulatoires du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels et de l'Institut pour infirmes moteurs-cérébraux pour ce qui est des écoles, le Service de guidance de l'enfance et le Service ré-éducatif ambulatoire pour ce qui est des services de l'Éducation différenciée. Les aides sont essentiellement destinées aux enfants en difficultés d'apprentissage, affectés d'un trouble mental ou sensoriel ou souffrant d'un handicap.

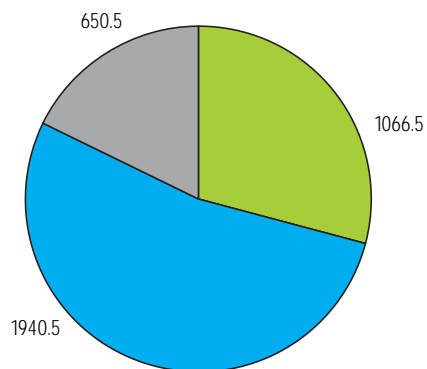
Les mesures de soutien pour les enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage des langues sont exclusivement organisées par les communes. Toutefois, l'État participe au financement de ces initiatives.

Des cours d'appui existent pour l'Éducation préscolaire, pour l'Enseignement primaire et pour l'Enseignement spécial. Dans l'Éducation préscolaire, les cours d'appui comprennent essentiellement des cours d'initiation à la langue luxembourgeoise et des mesures d'insertion scolaire, voire sociale d'enfants en difficultés. Dans l'Enseignement primaire, les cours d'appui communaux soutiennent le plus souvent des élèves manifestant des difficultés dans les disciplines scolaires. Le Service ré-éducatif ambulatoire intervient surtout en cas d'intégration scolaire d'élèves souffrant d'un handicap. Les services ambulants des autres écoles de l'Éducation différenciée interviennent si l'élève fait preuve d'un trouble sensoriel pour lequel l'école en question est spécialisée.

RÉPARTITION DES COURS D'APPUI COMMUNAUX PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de leçons hebdomadaires de cours d'appui organisés par les communes dans le cadre des organisations scolaires.

Ordre d'enseignement	Nombre de leçons hebdomadaires
Éducation préscolaire	1066,5
Enseignement primaire	1940,5
Enseignement spécial	650,5
Total	3657,5



S'y ajoutent 2.377 leçons hebdomadaires assurées par le Service ré-éducatif ambulatoire.

DESCRIPTION

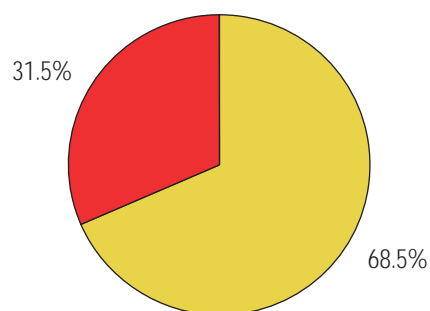
L'enseignement postprimaire comprend l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministère de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les Directeurs des lycées et lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale sur proposition des commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

2001 - 2002			
Nombre d'élèves	■ Enseignement secondaire	■ Enseignement secondaire technique	Total
Chiffres absolus	9942	21598	31540
Chiffres relatifs	31,5%	68,5%	100%



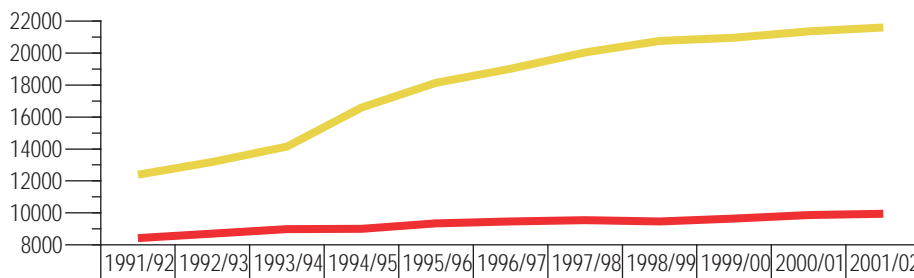
ÉVOLUTION

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années, mais l'accroissement du nombre d'élèves est nettement plus marqué pour l'Enseignement secondaire technique que pour l'Enseignement secondaire.

L'Enseignement secondaire technique a connu certaines modifications qui peuvent expliquer en partie l'augmentation sensible des effectifs. Notons les principales:

- 1994/95: le régime préparatoire, qui a remplacé l'enseignement complémentaire, est intégré dans l'Enseignement secondaire technique;
- 1995/96: les lycées techniques pour professions de santé sont intégrés dans le régime technique de l'Enseignement secondaire technique;
- 1997/98: les élèves de la division pour professions sociales sont comptabilisés dans les effectifs de l'Enseignement secondaire technique.

	■ Enseignement secondaire		■ Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1991/92	8420	40,4	12397	59,6	20817
1992/93	8712	39,8	13183	60,2	21895
1993/94	8985	38,8	14153	61,2	23138
1994/95	9012	35,2	16595	64,8	25607
1995/96	9353	34,0	18129	66,0	27482
1996/97	9463	33,2	19020	66,8	28483
1997/98	9553	32,3	20039	67,7	29592
1998/99	9471	31,3	20763	68,7	30234
1999/00	9641	31,5	20962	68,5	30603
2000/01	9859	31,6	21359	68,4	31218
2001/02	9942	31,5	21598	68,5	31540

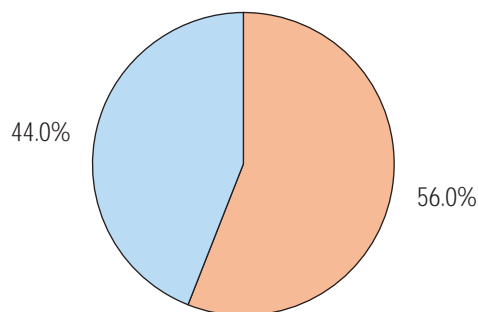


RÉPARTITION PAR SEXE

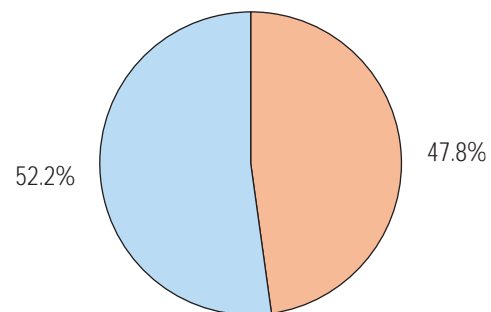
Les proportions filles/garçons sont sensiblement différentes dans l'Enseignement secondaire et dans l'Enseignement secondaire technique comme le montre le tableau suivant:

2001 - 2002			
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves		
	Garçons	Filles	Total
Enseignement secondaire	4372 (44,0%)	5570 (56,0%)	9942
Enseignement secondaire technique	11269 (52,2%)	10329 (47,8%)	21598

Enseignement secondaire



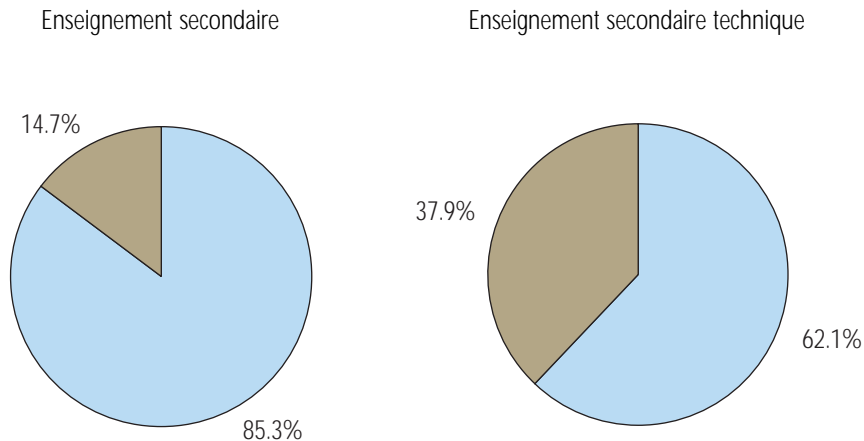
Enseignement secondaire technique



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère au Luxembourg se reflète également dans l'enseignement postprimaire, mais de façon nettement différente entre l'Enseignement secondaire (14,7% en 2001/2002) et l'Enseignement secondaire technique (37,9% en 2001/2002).

2001 - 2002			
Ordre d'enseignement	■ Luxembourgeois	■ Étrangers	Total
Enseignement secondaire	8480 (85,3%)	1462 (14,7%)	9942
Enseignement secondaire technique	13405 (62,1%)	8193 (37,9%)	21598

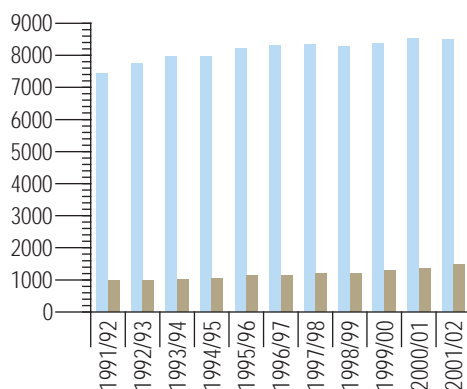


NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

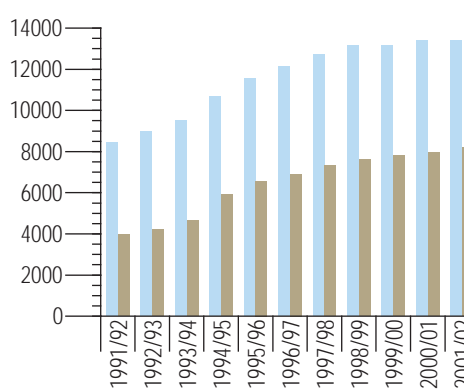
L'évolution au cours des dernières années du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante. Cette augmentation est plus prononcée dans l'Enseignement secondaire technique.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Étr.	% Étr.	Lux.	Étr.	% Étr.
1991/92	7438	982	11,7 %	8429	3968	32,0 %
1992/93	7746	966	11,1 %	8968	4215	32,0 %
1993/94	7965	1020	11,4 %	9524	4629	32,7 %
1994/95	7959	1053	11,7 %	10688	5907	35,6 %
1995/96	8219	1134	12,1 %	11557	6572	36,3 %
1996/97	8318	1145	12,1 %	12115	6905	36,3 %
1997/98	8348	1205	12,6 %	12733	7306	36,5 %
1998/99	8281	1190	12,6 %	13140	7623	36,7 %
1999/00	8357	1284	13,3 %	13170	7792	37,2 %
2000/01	8505	1354	13,7 %	13409	7950	37,2 %
2001/02	8480	1462	14,7 %	13405	8193	37,9 %

Enseignement secondaire

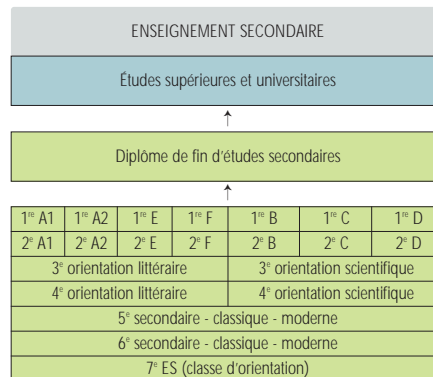


Enseignement secondaire technique



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.



La réforme de l'Enseignement secondaire ne s'appliquant pas encore pour l'année scolaire 2001-2002, la structure peut être décrite comme suit:

L'Enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure subdivisée en deux cycles: le cycle polyvalent et le cycle de spécialisation.

La division inférieure comprend les classes de 7^e, 6^e et de 5^e. Après la première année de l'Enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3^e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3^e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoutera sous forme de 4^e langue à partir de la classe de 5^e.

Le cycle polyvalent de la division supérieure (classes de 4^e et de 3^e) comprend deux orientations: l'orientation littéraire et l'orientation scientifique. L'orientation scientifique se distingue de l'orientation littéraire par un cours de mathématiques plus exigeant.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure (classes de 2^e et de 1^{re}) comprend 7 sections:

- Section A1 - Matières prépondérantes: les langues et les sciences humaines.
- Section A2 - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales et les sciences économiques.
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et la physique.
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques.
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques.
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques.
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales (fréquentation concomitante d'un conservatoire ou d'une école de musique).

Les études de l'Enseignement secondaire général sont sanctionnées par un examen organisé au plan national qui confère le diplôme de fin d'études secondaires. Ce diplôme donne accès aux études universitaires.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Depuis l'année scolaire 2002/2003, le cycle supérieur de l'Enseignement secondaire a été réorganisé. Cette réforme porte pour l'essentiel sur les points suivants:

La division supérieure se compose désormais d'une classe de consolidation des savoirs acquis et d'orientation, appelée classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient au niveau de la classe de 3^e, donc un an plus tôt qu'auparavant.

Au niveau des sections, l'ancienne section A2 a disparu pour faire place à la section G, orientée davantage vers les sciences humaines et sociales que vers les sciences économiques. Conjointement la section A1 est devenue la section A. Toutes les sections connaissent des modifications plus ou moins importantes au niveau des programmes et des grilles horaires.

La distinction "orientation scientifique - orientation littéraire" au niveau des classes de 4^e et de 3^e disparaît. Par contre, la subdivision de l'Enseignement secondaire en "enseignement classique" et en "enseignement moderne" est conservée.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont introduites comme outil pédagogique commun à toutes les branches. En section B, l'initiation aux algorithmes est prévue comme cours spécifique.

Une dispense de la fréquentation, soit du cours de formation morale et sociale, soit du cours d'instruction religieuse, n'est plus possible. Le cours choisi est doté du coefficient 1.

Une certification des études a été introduite au terme de la classe de 3^e réussie. Le nouveau régime s'applique pour la première fois aux élèves fréquentant une classe de 4^e en 2002/2003, et leurs cadets.

Diplôme de fin d'études secondaires								
↑								
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G	Cycle de spécialisation	Division supérieure
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G		
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G		
4 ^e classique - moderne							Classe polyvalente	Division inférieure
5 ^e classique - moderne								
6 ^e classique - moderne								
7 ^e ES								

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7^e à la classe de 1^{re}.

2001 - 2002			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
7 ^e	1744	71	24,6
6 ^e	1630	70	23,3
5 ^e	1500	63	23,8
4 ^e	1377	59	23,3
3 ^e	1275	55	23,2
2 ^e	1182	54	21,9
1 ^{re}	1234	59	20,9
Total	9942	431	23,1

Division inférieure

2001 - 2002			
Niveau	Nombre d'élèves		Total
7 ^e	1744		1744
	Classique	Moderne	
6 ^e	252	1378	1630
5 ^e	245	1255	1500
Total	497	2633	3130
%	15,9%	84,1%	100%

Division supérieure - Cycle polyvalent

2001 - 2002			
Niveau	Orientation littéraire	Orientation scientifique	Total
4 ^e classique	26	211	237
4 ^e moderne	266	874	1140
3 ^e classique	20	194	214
3 ^e moderne	294	767	1061
Total	606	2046	2652
%	22,8%	77,2%	100%

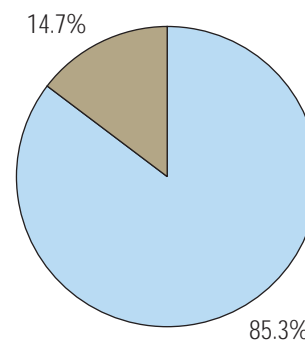
Division supérieure - Cycle de spécialisation

2001 - 2002								
Niveau	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
2 ^e classique	47	8	44	84	49	11	7	250
2 ^e moderne	104	218	80	202	202	106	20	932
1 ^{re} classique	40	8	45	83	39	9	6	230
1 ^{re} moderne	96	280	80	198	216	117	17	1004
Total	287	514	249	567	506	243	50	2416
%	11,9%	21,3%	10,3%	23,5%	20,9%	10,1%	2,1%	100%

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

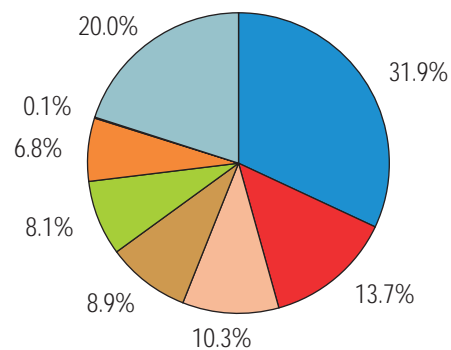
Le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère dans l'Enseignement secondaire reste relativement faible et ne s'élève qu'à 14,7% du total.

2001 - 2002		
Lux.	Étrangers	Total
8480	1462	9942
85,3 %	14,7 %	



NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

Nationalité	2001 - 2002	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	466	31,9 %
Italiens	200	13,7 %
Belges	151	10,3 %
Allemands	131	8,9 %
Français	119	8,1 %
Ex-yougoslaves	100	6,8 %
Cap-Verdiens	2	0,1 %
Autres	293	20,0 %
Total	1462	100,0 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

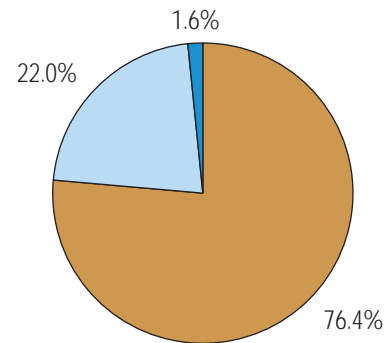
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'Enseignement secondaire se caractérise par un taux de 'retardataires' de 22,0 %.

2001 - 2002														
Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	34	1550	144	16										1744
6 ^e		25	1380	203	19	1	2							1630
5 ^e		1	22	1196	260	19	2							1500
4 ^e				26	1019	268	55	9						1377
3 ^e				1	17	890	274	82	10	1				1275
2 ^e						11	805	271	77	15	2		1	1182
1 ^{re}							22	757	296	101	35	15	8	1234
Total	34	1576	1546	1442	1315	1189	1160	1119	383	117	37	15	9	9942
Chiffres relatifs														
7 ^e	1,95	88,88	8,26	0,92										100%
6 ^e		1,53	84,66	12,45	1,17	0,06	0,12							100%
5 ^e		0,07	1,47	79,73	17,33	1,27	0,13							100%
4 ^e				1,89	74,00	19,46	3,99	0,65						100%
3 ^e				0,08	1,33	69,80	21,49	6,43	0,78	0,08				100%
2 ^e						0,93	68,10	22,93	6,51	1,27	0,17		0,08	100%
1 ^{re}							1,78	61,35	23,99	8,18	2,84	1,22	0,65	100%
Total	0,34	15,85	15,55	14,50	13,23	11,96	11,67	11,26	3,85	1,18	0,37	0,15	0,09	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2001 - 2002			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
Absolu	159	7597	2186
Relatif	1,6 %	76,4 %	22,0 %



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD PAR ÉLÈVE

A partir de l'âge des élèves il est possible de déterminer un indicateur renseignant le nombre théorique absolu d'années de retard des élèves.

Âge	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	144	32										176
6 ^e		203	38	3	8							252
5 ^e			260	38	6							304
4 ^e				268	110	27						405
3 ^e					274	164	30	4				472
2 ^e						271	154	45	8		6	484
1 ^{re}							296	202	105	60	40	703
Total	144	235	298	309	398	462	480	251	113	60	46	2796

La somme des élèves de l'Enseignement secondaire affiche un retard absolu de 2796 années, ce qui correspond à 0,281 années par élève.

Rétrospective: Nombre théorique absolu d'années de retard par élève						
Année scolaire	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Années de retard par élève	0,302	0,306	0,310	0,290	0,282	0,281

DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

L'Enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'Enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

Les classes du régime professionnel, de la 10^e à la 12^e, comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et ménagère. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi soit à temps plein au lycée soit en régime concomitant. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion sociopro-fessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

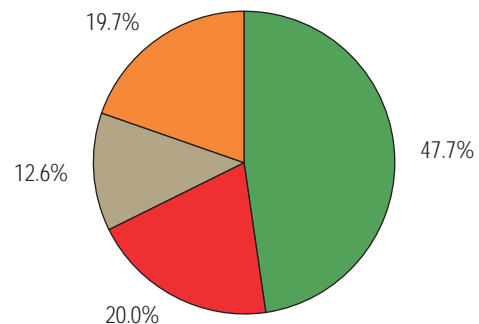
Le régime de la formation de technicien, de la 10^e à la 13^e, est principalement destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des

études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures universitaires et non universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

EFFECTIFS - Répartition par cycle / formation

2001 - 2002	
Cycle / Formation	Nombre d'élèves
■ Cycle inférieur	10294
■ Régime technique	4323
■ Régime de la formation de technicien	2732
■ Régime professionnel	4249
Total	21598

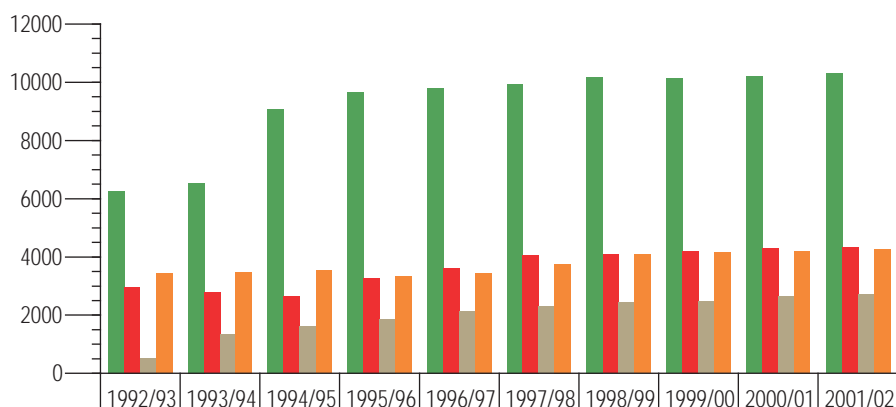


EFFECTIFS - Évolution des effectifs dans les différents cycles et formations

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'Enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire.

	■ Cycle inférieur		■ Régime technique		■ Régime de la formation de technicien		■ Régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1992/93	6263	47,5	2968	22,5	528	4,0	3424	26,0	13183
1993/94	6546	46,3	2784	19,7	1338	9,5	3485	24,6	14153
1994/95	9078	53,7	2668	15,8	1637	9,7	3531	20,9	16914
1995/96	9666	53,3	3266	18,0	1871	10,3	3326	18,3	18129
1996/97	9798	51,5	3623	19,0	2143	11,3	3456	18,2	19020
1997/98	9927	49,5	4058	20,3	2302	11,5	3752	18,7	20039
1998/99	10168	49,0	4080	19,7	2433	11,7	4082	19,7	20763
1999/00	10134	48,3	4201	20,0	2466	11,8	4161	19,9	20962
2000/01	10196	47,7	4291	20,1	2670	12,5	4202	19,7	21359
2001/02	10294	47,7	4323	20,0	2732	12,6	4249	19,7	21598

Rappel: cf. explications page 41.



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

2001-2002	
Enseignement secondaire technique	
Niveau	Nombre d'élèves
7 ^e	3217
8 ^e	3200
9 ^e	3877
10 ^e	3830
11 ^e	2979
12 ^e	2814
13 ^e	1439
14 ^e	242
Total	21598

2001 - 2002			
Cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
7 MOD	623	44	14,2
8 MOD	745	50	14,9
9 MOD	891	60	14,8
Total 'modulaire'	2259	154	14,7
7 AD	720	42	17,1
7 ST	1874	90	20,8
8 TE	1642	76	21,6
9 TE	1536	71	21,6
8 PO	813	44	18,5
9 PO	893	48	18,6
9 PR	557	31	18,0
Total	10294	556	18,5

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

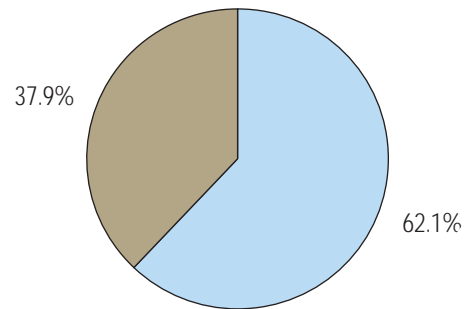
2001 - 2002			
Régime technique			
Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Division technique générale	1002	58	17,3
Division administrative et commerciale	1743	91	19,1
Division des professions de santé et des professions sociales	1578	83	19,0
Régime de la formation de technicien			
Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e			
Division administrative et commerciale	1252	68	18,4
Division agricole et horticole	152	12	12,7
Division génie civil	209	10	20,9
Division artistique	272	13	20,9
Division informatique	285	14	20,4
Division chimique	33	4	8,3
Division mécanique	140	10	14,0
Division électrotechnique	307	19	16,2
Division hôtelière et touristique	82	5	16,4
Régime professionnel *			
Classes de 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e			
Division agricole	200		
Division artisanale	1949		
Division commerciale	1293		
Division hôtelière et touristique	261		
Division industrielle	307		
Division ménagère	69		
Division des professions de santé	170		

* Le nombre de classes n'est pas repris pour le régime professionnel. En effet, ce dernier se caractérise par un nombre très élevé de sections par division pour, dans certains cas, un nombre très faible d'élèves qui suivent soit le régime à temps plein et soit le régime concomitant. Il en résulte de fréquents regroupements des élèves entre sections qui ne permettent pas de raisonner en termes de classes.

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

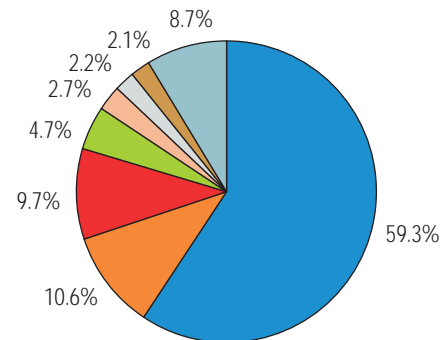
Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre traitant de la répartition entre élèves luxembourgeois et étrangers dans l'enseignement postprimaire, le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 37,9 % dans l'Enseignement secondaire technique (pour rappel, 14,7% dans l'Enseignement secondaire).

2001 - 2002		
Lux.	Étrangers	Total
13405	8193	21598
62,1 %	37,9 %	



NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

Nationalité	2001 - 2002	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	4860	59,3 %
Ex-yougoslaves	872	10,6 %
Italiens	791	9,7 %
Français	385	4,7 %
Allemands	218	2,7 %
Cap-Verdiens	182	2,2 %
Belges	172	2,1 %
Autres	713	8,7 %
Total	8193	100,0 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

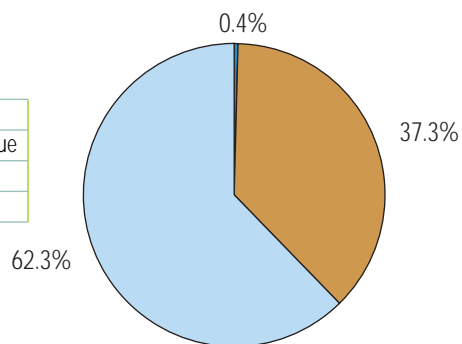
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'Enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de 'retardataires' (62,3%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'Enseignement secondaire (22,0%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	7	1972	963	233	34	7	1							3217
8 ^e		28	1813	1086	243	27	3							3200
9 ^e		5	25	1694	1497	550	88	16	2					3877
10 ^e				1	994	1374	863	354	121	51	25	12	35	3830
11 ^e					13	676	909	677	411	174	61	22	36	2979
12 ^e						4	546	786	682	445	193	81	77	2814
13 ^e							3	295	411	374	212	89	55	1439
14 ^e									67	80	50	24	21	242
Total	7	2005	2801	3014	2781	2638	2413	2128	1694	1124	541	228	224	21598
Chiffres relatifs														
7 ^e	0,22	61,30	29,93	7,24	1,06	0,22	0,03							100%
8 ^e		0,88	56,66	33,94	7,59	0,84	0,09							100%
9 ^e		0,13	0,64	43,69	38,61	14,19	2,27	0,41	0,05					100%
10 ^e				0,03	25,95	35,87	22,53	9,24	3,16	1,33	0,65	0,31	0,91	100%
11 ^e					0,44	22,69	30,51	22,73	13,80	5,84	2,05	0,74	1,21	100%
12 ^e						0,14	19,40	27,93	24,24	15,81	6,86	2,88	2,74	100%
13 ^e							0,21	20,50	28,56	25,99	14,73	6,18	3,82	100%
14 ^e									27,69	33,06	20,66	9,92	8,68	100%
Total	0,03	9,28	12,97	13,95	12,88	12,21	11,17	9,85	7,84	5,20	2,50	1,06	1,04	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2001 - 2002			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
Absolu	86	8057	13455
Relatif	0,4 %	37,3 %	62,3 %



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD PAR ÉLÈVE

Âge	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 ^e	963	466	102	28	5							1564
8 ^e		1086	486	81	12							1665
9 ^e			1497	1100	264	64	10					2935
10 ^e				1374	1726	1062	484	255	150	84	280	5415
11 ^e					909	1354	1233	696	305	132	252	4881
12 ^e						786	1364	1335	772	405	462	5124
13 ^e							411	748	636	356	275	2426
14 ^e								80	100	72	84	336
Total	963	1552	2085	2583	2916	3266	3502	3114	1963	1049	1353	24346

La somme des élèves de l'Enseignement secondaire technique affiche un retard absolu de 24.346 années, ce qui correspond à 1,127 années par élève.

Rétrospective: Nombre théorique absolu d'années de retard par élève						
Année scolaire	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Années de retard par élève	1,192	1,202	1,185	1,137	1,127	1,127

DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée,
- dans des classes de l'enseignement régulier,
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés,
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique Nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets:

- la scolarisation dans les Centres et Instituts de l'Éducation différenciée ;
- les Services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), du

Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) ainsi que des centres de consultation régionaux du Service de Guidance de l'Enfance (SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire ou spécial ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2001/2002, 746 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

RÉPARTITION

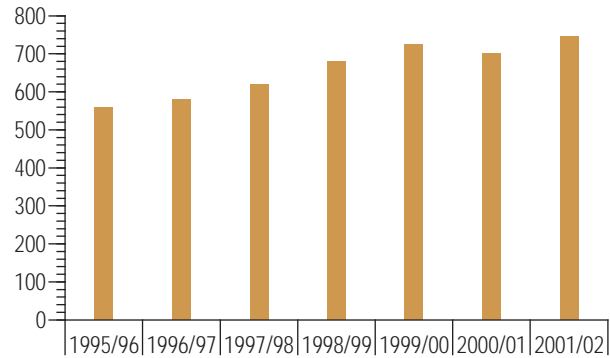
2001 - 2002	
Instituts	Nombre d'élèves
Centres d'Éducation différenciée régionaux	318
Centre de Logopédie	298
Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	63
Institut pour Enfants Autistiques et Psychotiques	35
Les Centres d'Observation d'Olm et de Pétange et le Centre d'Intégration Scolaire de Luxembourg	32
Total: Centres et Instituts spécialisés	746

ÉLÈVES

ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

RÉPARTITION - Évolution des effectifs

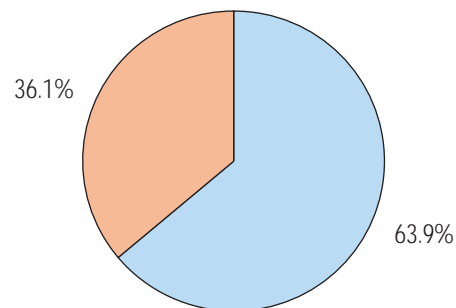
	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Nombre d'élèves	560	581	620	679	726	700	746



RÉPARTITION PAR SEXE

La répartition par sexe est particulière dans l'Éducation différenciée. En effet, les garçons représentent 63,9 % du total des élèves.

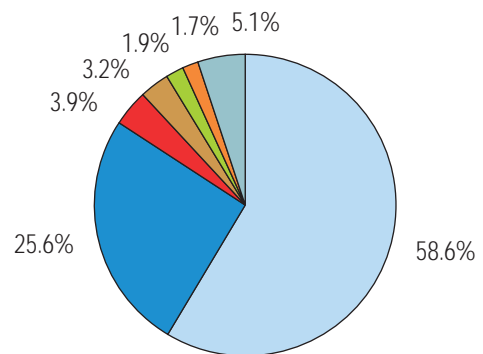
2001 - 2002			
	Garçons	Filles	Total
Nombre d'élèves	477	269	746
%	63,9 %	36,1 %	100 %



NATIONALITÉS - Répartition par nationalité

La répartition par nationalités reste pour sa part comparable à celle constatée dans les autres ordres d'enseignement.

2001 - 2002		
Nationalité	Total	%
Luxembourgeois	437	58,6%
Portugais	191	25,6%
Italiens	29	3,9%
Belges	24	3,2%
Français	14	1,9%
Ex-yougoslaves	13	1,7%
Autres	38	5,1%
Total	746	100,0%



LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2001/2002, 2762 enfants troublés du langage oral et écrit ont été signalés au Centre de Logopédie. Pour l'année scolaire concernée, nous ne disposons pas encore de la répartition détaillée par sexe, nationalité et âge.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour Déficients Visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée, dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.

Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes. En 2001/2002, 54 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels. Parmi les 54 élèves, 7 élèves fréquentent une classe de l'enseignement postprimaire.

- LE SERVICE RÉ-ÉDUCATIF AMBULATOIRE (SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement ordinaire au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

En 2001/2002, 780 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part du Service Ré-éducatif ambulatoire. Parmi les 780 élèves, 9 élèves fréquentent une classe de l'enseignement postprimaire.

- LES CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX DU SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE (SGE)

Le Service de Guidance de l'Enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de Guidance de l'Enfance. En 2001/2002, Le Service de Guidance de l'Enfance a apporté son aide à 2345 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Éducation préscolaire, dans l'Enseignement primaire ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

Pour l'année scolaire 2001-2002, le travail de recensement de ces élèves a été effectué et il est possible d'avancer des chiffres sur le nombre de résidents luxembourgeois poursuivant leur scolarité en Belgique (régions francophone et germanophone), en France ou en Allemagne (Saarland et Rheinland-Pfalz).

BELGIQUE: au total 2.617 élèves recensés

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves (1)		
	Région francophone	Région germanophone	Total
Préscolaire	308	3	311
Primaire	489	26	515
Secondaire	1679	112	1791
Total	2476	141	2617

Nationalité	Nombre d'élèves	
	Région francophone	Région germanophone (2)
Luxembourgeois	906	92
Belges	641	8
Portugais	396	0
Français	185	0
Autres	348	12
Total	2476	112

(1) y compris enseignement spécial

(2) dans la région germanophone, la répartition des élèves par nationalité n'est possible que pour l'enseignement postprimaire

FRANCE: au total 205 élèves recensés

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
Secondaire	205

Nationalités	Nombre d'élèves
Luxembourgeois	43
Français	138
Autres	24
Total	205

Les chiffres concernant les résidents luxembourgeois scolarisés en France se limitent à l'Enseignement secondaire.

En effet, les directions de l'Enseignement primaire sont en grande majorité en grève administrative depuis plusieurs années et se refusent à fournir des données concernant leurs élèves aux organismes compétents.

ALLEMAGNE: au total 50 élèves recensés

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves		
	Rheinland-Pfalz	Saarland	Total
Pré-scolaire et Primaire	4	8	12
Secondaire	38	n.d.	38
Total	42	8	50

La répartition des élèves par nationalité n'est pas disponible. Par ailleurs, la région Saarland n'est pas en mesure de déterminer le nombre d'élèves résidents au Luxembourg et scolarisés dans l'Enseignement secondaire allemand.

3

RÉSULTATS SCOLAIRES



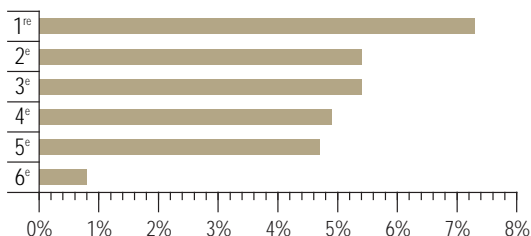
RÉSULTATS SCOLAIRES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROMOTIONS - Taux de redoublement

Parmi les 31.643 élèves fréquentant l'Enseignement primaire (1^e - 6^e année d'études) durant l'année scolaire 2001/2002, 1.549 (4,9%) redoublent leur année.

Année d'études	Total élèves	Élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
1 ^{re}	5806	421	7,3
2 ^e	5649	304	5,4
3 ^e	5522	300	5,4
4 ^e	5157	253	4,9
5 ^e	4977	234	4,7
6 ^e	4532	37	0,8
Total	31643	1549	4,9



La classe de 6^e affiche avec 0,8% un taux de redoublement extrêmement faible qui s'explique par la nouvelle procédure de passage primaire-postprimaire favorisant une orientation des élèves en difficultés vers l'enseignement modulaire du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique plutôt qu'un redoublement de la classe de 6^e primaire.

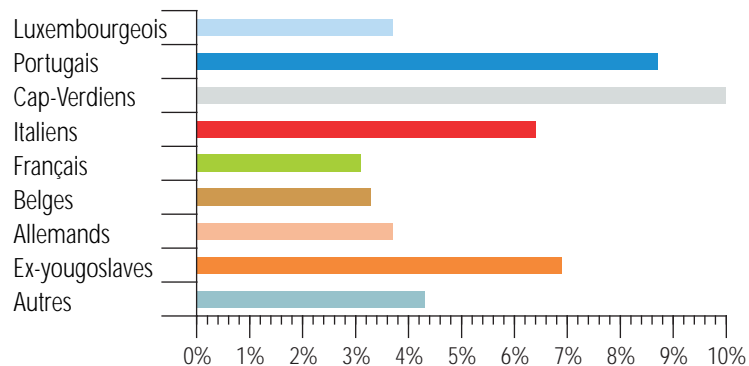
Évolution du taux de redoublement en classe de 6^e primaire

1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
1,9%	0,6%	0,4%	0,8%

PROMOTIONS - Promotions par nationalité

Les élèves de nationalité française présentent avec 3,1% le taux de redoublement le plus faible, alors que les élèves cap-verdiens (10,0%) sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans l'enseignement primaire.

2001 - 2002			
Nationalité	Total élèves	Élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
Luxembourgeois	19675	721	3,7%
Portugais	5932	518	8,7%
Cap-Verdiens	269	27	10,0%
Italiens	875	56	6,4%
Français	929	29	3,1%
Belges	552	18	3,3%
Allemands	383	14	3,7%
Ex-yougoslaves	1430	98	6,9%
Autres	1598	68	4,3%
Total	31643	1549	4,9%



PROCÉDURE

La procédure de passage de l'Enseignement primaire vers l'Enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6^e année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6^e année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6^e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6^e année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6^e année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6^e année d'études primaires:

- la classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'Enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'Enseignement secondaire technique (7^e MO).

Un redoublement de la 6^e année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'Enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2001/2002, 4.528 élèves ayant fréquenté une 6^e année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

2001 - 2002		
Orientation	Elèves	%
7 ^e Enseignement secondaire	1709	37,7%
7 ^e Enseignement secondaire technique	2445	54,0%
Classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique	353	7,8%
Redoublement 6 ^e primaire	21	0,5%
Total	4528	100,0%

Rétrospective de l'orientation des élèves

Année	total	7e ES		7e ST		7e MO		6e	
1996/97	3950	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%
1997/98	3895	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%
1998/99	4143	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%
1999/00	4181	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%
2000/01	4311	1705	39,5%	2250	52,2%	344	8,0%	12	0,3%
2001/02	4528	1709	37,7%	2445	54,0%	353	7,8%	21	0,5%

RÉSULTATS SCOLAIRES

PASSAGE PRIMAIRE-POSTPRIMAIRE

PROCÉDURE - Détail de l'orientation des élèves

	Avis des parents					Avis du conseil				Demandes de recours				Admissions			
	7 ^e ES	7 ^e ST	7 ^e MO	6 ^e	sans	7 ^e ES	7 ^e ST	7 ^e MO	6 ^e	vers 7 ^e ES	admis en 7 ^e ES	vers 7 ^e ST	admis en 7 ^e ST	7 ^e ES	7 ^e ST	7 ^e MO	6 ^e
	1496	1507	90	19	16	1394	1537	185	12	60	8	16	0	1402	1529	185	12
%	47,8	48,2	2,9	0,6	0,5	44,6	49,1	5,9	0,4%	1,9	13,3	0,5	0,0	44,8	48,9	5,9	0,4
	117	530	44	4	7	96	499	104	3	20	2	18	1	98	498	103	3
%	16,7	75,5	6,3	0,6	1,0	13,7	71,1	14,8	0,4	2,8	10,0	2,6	5,6	14,0	70,9	14,7	0,4
	30	97	5	4	1	28	92	14	3	4	2	3	1	30	91	13	3
%	21,9	70,8	3,6	2,9	0,7	20,4	67,2	10,2	2,2	2,9	50,0	2,2	33,3	21,9	66,4	9,5	2,2
	66	76	3	1	7	57	86	9	1	3	0	2	1	57	87	8	1
%	43,1	49,7	2,0	0,7	4,6	37,3	56,2	5,9	0,7	2,0	0,0	1,3	50,0	37,3	56,9	5,2	0,7
	30	87	9	2	0	24	84	18	2	5	0	2	0	24	84	18	2
%	23,4	68,0	7,0	1,6	0,0	18,8	65,6	14,1	1,6	3,9	0,0	1,6	0,0	18,8	65,6	14,1	1,6
	114	149	11	1	5	98	153	29	0	7	0	5	3	98	156	26	0
%	40,7	53,2	3,9	0,4	1,8	35,0	54,6	10,4	0,0	2,5	0,0	1,8	60,0	35,0	55,7	9,3	0,0
T	1853	2446	162	31	36	1697	2451	359	21	99	12	46	6	1709	2445	353	21
%	40,9	54,0	3,6	0,7	0,8	37,5	54,1	7,9	0,5	2,1	12,1	1,0	13,0	37,7	54,0	7,8	0,5

■ Luxembourgeois, ■ Portugais, ■ Italiens, ■ Français / Belges, ■ Ex-yougoslaves, ■ Autres, T = Total

RÉSULTATS SCOLAIRES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

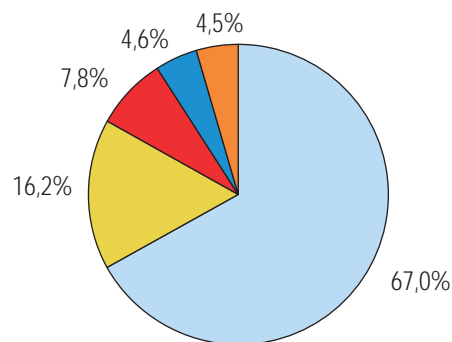
PROMOTIONS

Cette partie présente les résultats des élèves des classes de 7^e aux classes de 2^e incluses. Les résultats des classes de 1^{re}, dont la réussite est sanctionnée par le diplôme de fin d'études secondaires, seront traités dans le chapitre 4 «Diplômes et Certifications». Sont également exclus les élèves qui ont quitté l'Enseignement secondaire en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite

Les résultats de l'année scolaire 2001/2002 de l'Enseignement secondaire, compte tenu des possibilités de compensation et d'ajournement, se résument comme suit:

2001 - 2002		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	8708	100,0%
Admis directement	5830	67,0%
Admis par compensation	1413	16,2%
Admis en juillet	7243	83,2%
Refusés directement	679	7,8%
Ajournés	786	9,0%
Admis après ajournement	397	4,6%
Refus après ajournement	389	4,5%
Total Admis	7640	87,7%
Total Refusés	1068	12,3%



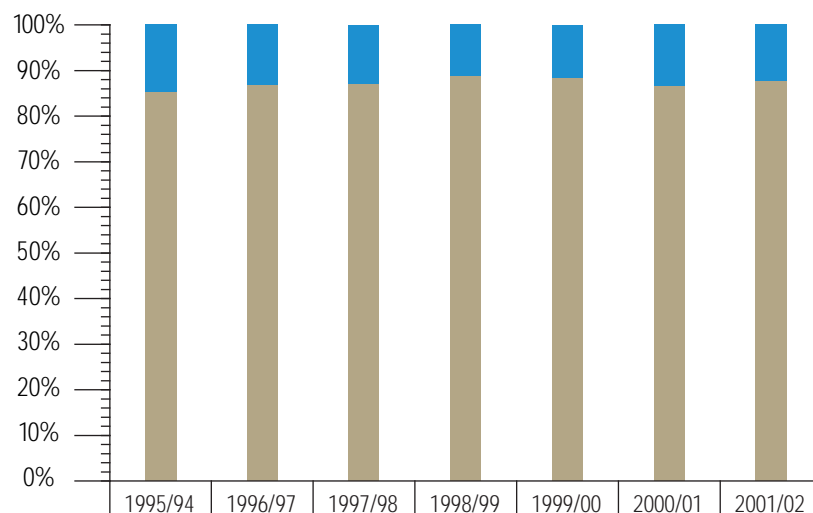
RÉSULTATS SCOLAIRES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite

Les taux de réussite dans l'Enseignement secondaire affichent une relative stabilité aux cours des dernières années.

	1995/96		1996/97		1997/98		1998/99		1999/00		2000/2001		2001/02	
■ Admis	7111	85,3%	7266	86,8%	7266	87,1%	7381	88,8%	7500	88,5%	7463	86,6%	7640	87,7%
■ Refusés	1224	14,7%	1108	13,2%	1074	12,9%	932	11,2%	978	11,5%	1150	13,4%	1068	12,3%
Total élèves	8335		8374		8340		8313		8478		8613		8708	



PROMOTIONS

Étant donné la diversité des formations offertes par l'Enseignement secondaire technique, la présentation des résultats se fait en trois parties:

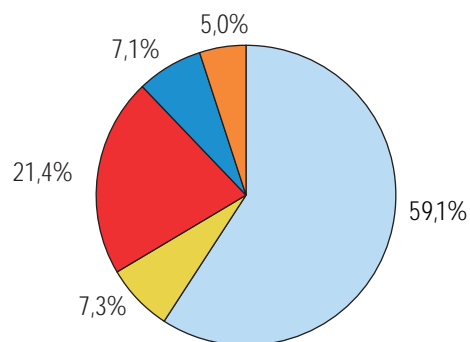
- Cycle inférieur
- Régime technique
- Régime de la formation de technicien

Toutes les classes terminales de l'Enseignement secondaire technique seront traitées dans le chapitre 4 «Diplômes et Certifications». Ne sont pas inclus les élèves qui ont quitté l'Enseignement secondaire technique en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (i.e. admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite dans le cycle inférieur

Le tableau ci-dessous comprend tout le cycle inférieur, c'est-à-dire les classes de 7^e, 8^e et 9^e de l'Enseignement secondaire technique, à l'exception des classes du régime modulaire. Le taux d'échec global s'élève à 26,5% en 2001 - 2002.

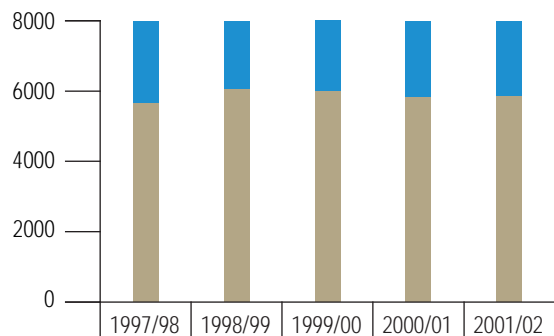
2001 - 2002		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	7960	100,0%
Admis directement	4706	59,1%
Admis par compensation	580	7,3%
Admis en juillet	5286	66,4%
Refusés directement	1707	21,4%
Travail de vacances	967	12,2%
Admis après travail de vacances	568	7,1%
Refus après travail de vacances	399	5,0%
Total Admis	5854	73,5%
Total Refusés	2106	26,5%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le cycle inférieur

Le taux de réussite dans le cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique constaté durant les quatre dernières années scolaires varie entre 70,9% et 76%.

	1997/98		1998/99		1999/00		2000/01		2001/02	
	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
■ Admis	5497	70,9%	5891	76,0%	5875	75,1%	5758	73,0%	5854	73,5%
■ Refusés	2261	29,1%	1855	24,0%	1954	24,9%	2134	27,0%	2106	26,5%
Total Elèves	7758		7746		7829		7892		7960	



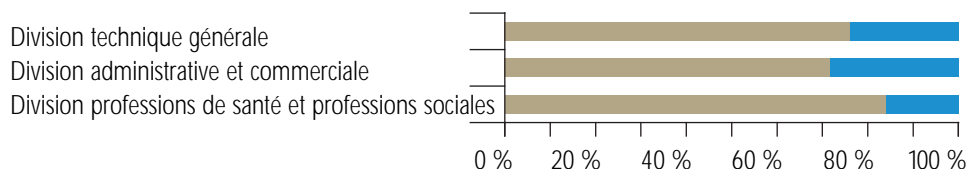
PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime technique

Les élèves du régime technique se répartissent dans les trois divisions suivantes:

- Division technique générale;
- Division administrative et commerciale;
- Division des professions de santé et des professions sociales.

Dans le tableau ci-dessous, tous les effectifs du régime technique ont été pris en compte hormis ceux des années terminales sanctionnées par un certificat, à savoir les classes de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et les classes de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales. En d'autres termes, le régime technique considéré comprend les classes de 10^e, 11^e et 12^e des cycles moyen et supérieur du régime technique et classes de 13^e des divisions des professions de santé et des professions sociales.

Division	Technique générale		Administrative et commerciale		Professions de santé et professions sociales		Total	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
Total candidats	954	100,0%	1159	100,0%	1256	100,0%	3369	100,0%
Admis directement	493	51,7%	545	47,0%	653	52,0%	1691	50,2%
Admis par comp.	139	14,6%	164	14,2%	243	19,3%	546	16,2%
Admis en juillet	632	66,2%	709	61,2%	896	71,3%	2237	66,4%
Refusés directement	146	15,3%	197	17,0%	93	7,4%	436	12,9%
Ajournés	176	18,4%	253	21,8%	267	21,3%	696	20,7%
Admis après ajourn.	94	9,9%	122	10,5%	160	12,7%	376	11,2%
Refusés après ajourn.	82	8,6%	131	11,3%	107	8,5%	320	9,5%
Total Admis	726	76,1%	831	71,7%	1056	84,1%	2613	77,6%
Total Refusés	228	23,9%	328	28,3%	200	15,9%	756	22,4%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime technique

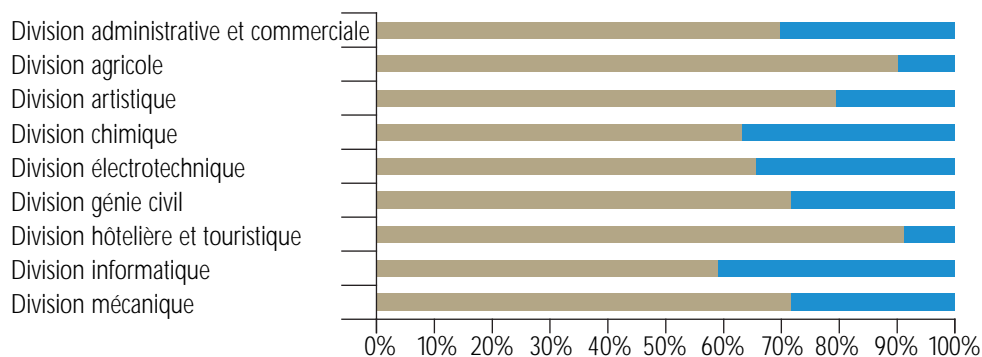
Parmi les trois divisions du régime technique de l'Enseignement secondaire technique, la division professions de santé et professions sociales affiche les meilleurs résultats, et cela vaut pour les cinq dernières années.

Division	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Division Technique générale	74,0%	74,8%	71,4%	74,4%	76,1%
Division administrative et commerciale	76,2%	77,2%	74,9%	77,2%	71,7%
Division Professions de santé	81,8 %	80,8%	86,0%	78,9%	84,1%
Moyenne Régime technique	77,9%	78,1%	78,6%	77,2%	77,6%

PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique comprend neuf divisions principales. Les chiffres repris ci-dessous prennent en considération tous les élèves des classes de 10^e, 11^e et 12^e des différentes divisions.

2001-2002					
Division	Total élèves	Réussite		Refus	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division administrative et commerciale	1023	715	69,9%	308	30,1%
Division agricole	122	110	90,2%	12	9,8%
Division artistique	200	159	79,5%	41	20,5%
Division chimique	30	19	63,3%	11	36,7%
Division électrotechnique	221	145	65,6%	76	34,4%
Division génie civil	145	104	71,7%	41	28,3%
Division hôtelière et touristique	46	42	91,3%	4	8,7%
Division informatique	242	143	59,1%	99	40,9%
Division mécanique	106	76	71,7%	30	28,3%
TOTAL	2135	1513	70,9%	622	29,1%



PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Les taux de réussite dans les différentes divisions du régime de la formation de technicien sont variables. Ceci est dû au nombre parfois peu élevé d'élèves dans certaines divisions.

Division	1997/98	1998/99	1999/00	2000/2001	2001/02
Division administrative et commerciale	70,9%	67,9%	74,3%	68,6%	69,9%
Division agricole	97,1%	96,6%	87,8%	87,4%	90,2%
Division artistique	82,6%	86,0%	87,7%	85,1%	79,5%
Division chimique	56,5%	46,4%	71,9%	36,1%	63,3%
Division électrotechnique	62,6%	73,2%	68,7%	72,3%	65,6%
Division génie civil	63,4%	64,7%	59,2%	70,4%	71,7%
Division hôtelière et touristique	67,3%	91,8%	77,8%	71,9%	91,3%
Division informatique	57,4%	56,9%	61,8%	58,5%	59,1%
Division mécanique	64,9%	66,4%	76,8%	79,7%	71,7%
Total	69,7%	70,8%	73,5%	71,0%	70,9%

4

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2001-2002

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2001-2002. Il s'agit des diplômes suivants:

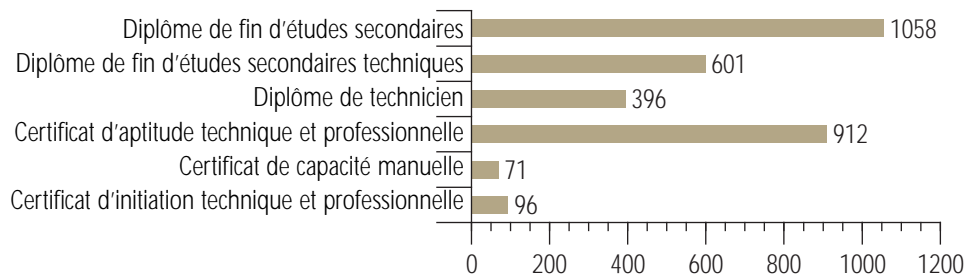
Enseignement secondaire:

- Diplôme de fin d'études

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:
 - Diplôme de fin d'études secondaires techniques
- Régime de la formation de technicien:
 - Diplôme de technicien
- Régime professionnel:
 - Certificat d'aptitude technique et professionnelle
 - Certificat de capacité manuelle
 - Certificat d'initiation technique et professionnelle

2001 - 2002	
Dénomination du diplôme	Diplômés
Diplôme de fin d'études secondaires	1058
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	601
Diplôme de technicien	396
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	912
Certificat de capacité manuelle	71
Certificat d'initiation technique et professionnelle	96
Total	3134



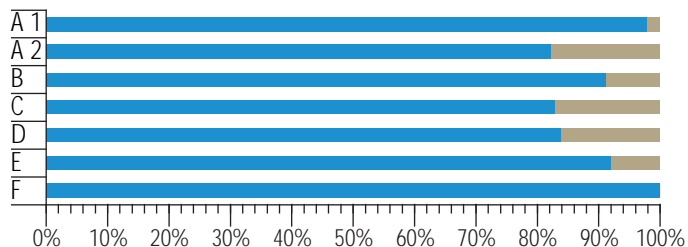
DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Description

La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans la section choisie. Les élèves optent en classe de 2^e pour une des sept sections proposées.

DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Taux de réussite par section

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 81,7% pour la section A2 (sciences humaines et sociales) à 100% pour la section F (musique).

2001 - 2002					
Sections	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Section A1 - Langues vivantes	136	134	98,5%	2	1,5%
Section A2 - Sciences humaines et sociales	278	227	81,7%	51	18,3%
Section B - Mathématiques - sciences physiques	122	111	91,0%	11	9,0%
Section C - Sciences naturelles	279	233	83,5%	46	16,5%
Section D - Sciences économiques	256	214	83,6%	42	16,4%
Section E - Arts plastiques	126	116	92,1%	10	7,9%
Section F - Musique	23	23	100%	0	0%
Total	1220	1058	86,7%	162	13,3%



DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Évolution du taux de réussite

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1995/96	994	870	87,5%	124	12,5%
1996/97	1054	904	85,8%	150	14,2%
1997/98	1207	1032	85,5%	175	14,5%
1998/99	1116	971	87,0%	145	13,0%
1999/00	1115	959	86,0%	156	14,0%
2000/01	1218	1071	87,9%	147	12,1%
2001/02	1220	1058	86,7%	162	13,3%

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

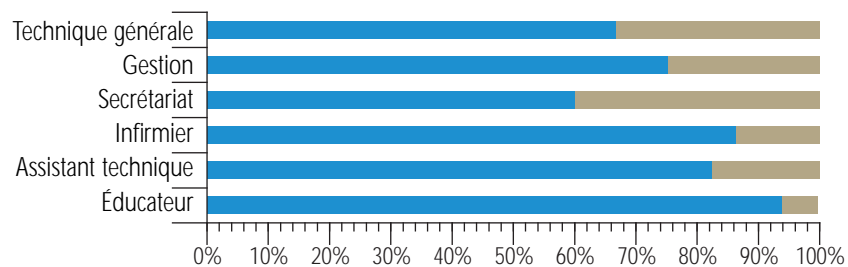
Le régime technique de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de fin d'études secondaires techniques». Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 94,0% pour la section Éducateurs de la division des professions de santé et des professions sociales, contre un taux de réussite de 60,0% seulement pour la division administrative et commerciale, section secrétariat.

2001 - 2002						
Division	Section	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division technique générale		190	127	66,8%	63	33,2%
Division administrative et commerciale	Gestion	344	259	75,3%	85	24,7%
	Secrétariat	10	6	60,0%	4	40,0%
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	117	101	86,3%	16	13,7%
	Assistant technique médical	17	14	82,4%	3	17,6%
	Éducateur	100	94	94,0%	6	6,0%
TOTAL		778	601	77,2%	177	22,8%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	755	589	78,0%	166	22,0%
1998/99	722	516	71,5%	206	28,5%
1999/00	826	618	74,8%	208	25,2%
2000/01	879	692	78,7%	187	21,3%
2001/02	778	601	77,2%	177	22,8%

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

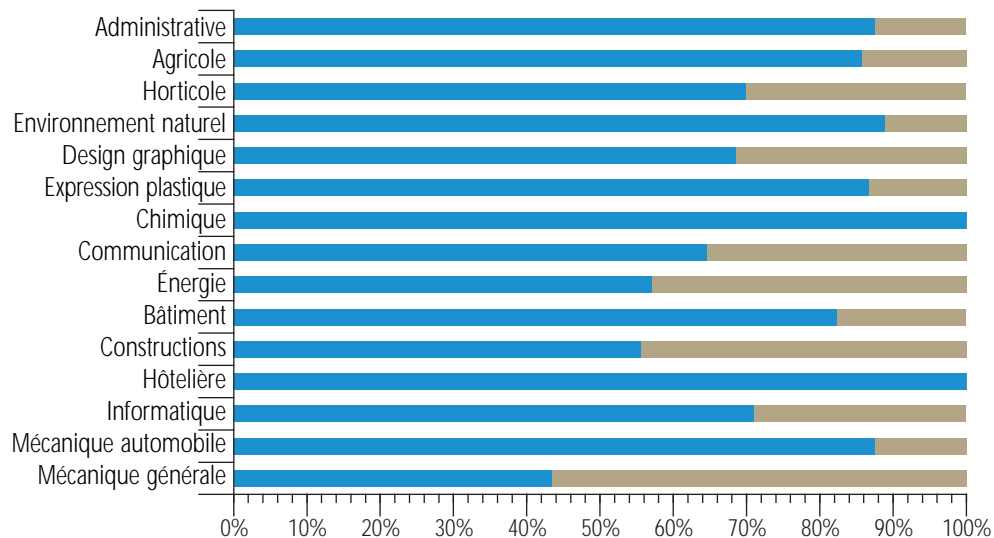
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de technicien» au terme de la classe de 13^e. Pas moins de 9 divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

2001 - 2002						
Division	Section	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division adm. et commerciale		201	176	87,6%	25	12,4%
Division agricole	Agricole	7	6	85,7%	1	14,3%
	Horticole	10	7	7,0%	3	3,0%
	Environn. naturel	9	8	88,9%	1	11,1%
Division artistique	Design graphique	51	35	68,6%	16	31,4%
	Expression plastique	15	13	86,7%	2	13,3%
Division chimique		3	3	100%	0	0,0%
Division électrotechnique	Communication	48	31	64,6%	17	35,4%
	Énergie	28	16	57,1%	12	42,9%
Génie civil	Bâtiment	34	28	82,4%	6	17,6%
	Constructions	18	10	55,6%	8	44,4%
Division hôtelière et touristique		19	19	100,0%	0	0,0%
Division informatique		38	27	71,1%	11	28,9%
Division mécanique	Méc. automobile	8	7	87,5%	1	12,5%
	Méc. générale	23	10	43,5%	13	56,5%
TOTAL		512	396	77,3%	116	22,7%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	416	313	75,2%	103	24,8%
1998/99	432	323	74,8%	109	25,2%
1999/00	418	306	73,2%	112	26,8%
2000/01	487	383	78,6%	104	21,4%
2001/02	512	396	77,3%	116	22,7%

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CIP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10^e, 11^e et 12^e. La réussite de la classe de 12^e du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). La réussite de la classe de 10^e est déjà considérée comme 1^{er} degré et est sanctionnée par un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP). Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2001-2002

Chambre patronale	CATP	CCM	CITP	Total
Chambre d'Agriculture	44	6	-	50
Chambre des Métiers	286	65	66	417
Chambre de Commerce	582	-	30	612
Total	912	71	96	1079

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2001-2002 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE			
Métier	CATP	CCM	Total
Agriculteur	6		6
Horticulteur – Fleuriste	19	1	20
Maraîcher	1		1
Opérateur de l'environnement et de la forêt	4		4
Pépiniériste – Paysagiste	14	5	19
Total	44	6	50

CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2001 - 2002

CHAMBRE DES MÉTIERS				
	CATP	CCM	CITP	Total
Bobineur	2			2
Boucher-charcutier	2	1		3
Boulangier-pâtissier	4	4		8
Carreleur	2	2		4
Charpentier	5			5
Coiffeur	33	7		40
Coiffeur pour dames	16	12		28
Coiffeur pour messieurs	7	1		8
Couturier	1			1
Couvreur	3	5		8
Débosseleur de véhicules automoteurs	7	10		17
Électricien	20		21	41
Électronicien de véhicules automoteurs	4			4
Esthéticien	7			7
Fabricant poseur de volets, jalousies, marquises, stores	1			1
Imprimeur	10			10
Installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	16		17	33
Installateur frigoriste	1			1
Installateur sanitaire	4		8	12
Instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs	11			11
Instructeur de natation	12			12
Maçon	1	1		2

	CATP	CCM	CITP	Total
Magasinier garage	7			7
Magasinier electro	1			1
Marbrier	2			2
Mécanicien d'autos et de motos	41		20	61
Mécanicien de machines & matériel agri-viticoles	4			4
Mécanicien de machines et de matériel industr. & de la constr.	1			1
Mécanicien dentaire	2			2
Mécanicien orthopéd.- bandagiste	1			1
Mécanicien-ajusteur	1			1
Menuisier	15			15
Opticien	3			3
Parqueteur		1		1
Pâtissier-confiseur-glacier	2	1		3
Peintre de véhicules automoteurs	6	6		12
Peintre-décorateur	10	13		23
Photographe	1			1
Relieur	2			2
Reprographe	3			3
Serrurier	10			10
Tailleur	1			1
Tapissier décorateur	2	1		3
Typographe	1			1
Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie	1			1
Total	286	65	66	417

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2001 - 2002

CHAMBRE DE COMMERCE			
METIER	DIPLOME		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	28		28
Auxiliaire-économe	19		19
Brasseur	1		1
Chimiste	1		1
Cuisinier	21	5	26
Décorateur-étalagiste	1		1
Décorateur-publicitaire	5		5
Dessinateur en bâtiment	10		10
Électronicien en communication	18		18
Électronicien en énergie	87		87
Employé administratif et commercial	159		159
Hôtelier-restaurateur	13		13
Mécanicien d'usinage	8		8
Mécanicien industriel et de maintenance	45		45
Menuisier-ébéniste	12		12
Restaurateur	26		26
Serrurier de construction	7		7
Serveur de restaurant	5		5
Vendeur		25	25
Vendeur qualifié	110		110
Vendeur-magasinier qualifié	6		6
Total	582	30	612

CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique est en hausse constante pour les quatre dernières années.

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
CATP	682	776	821	912
CCM	94	70	82	71
CITP	111	119	103	96
Total	887	965	1006	1079

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

TAUX DE CERTIFICATION

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés	
CITP	103
CCM	82
CATP	821
Diplôme de technicien	396
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	601
Diplôme de fin d'études secondaires	1058
Élèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'Enseignement secondaire technique et n'ayant pas continué leurs études	231
Élèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3 ^e de l'Enseignement secondaire et n'ayant pas continué leurs études	31
Total	3323

Effectifs de départ	
7 ^e Secondaire Technique	2649
7 ^e Secondaire	1514
Total	4163

Le rapport entre le nombre de Diplômes / Certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne un taux de certification de 79,8%.

Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7^e au début de l'année scolaire en septembre 95 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11^e/3^e en juillet 2000, leur CATP, CCM ou CITP en 2001 et leur diplôme de fin d'études en juillet 2002.

5

ENSEIGNANTS



DÉFINITIONS

Enseignant breveté / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'enseignant breveté' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou de maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'Éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'Enseignement primaire et réunissant les conditions de capacité prévues dans la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire.

Est considéré comme 'chargé de cours' :

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur ;
- le détenteur du certificat de qualification ;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs.

Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves.

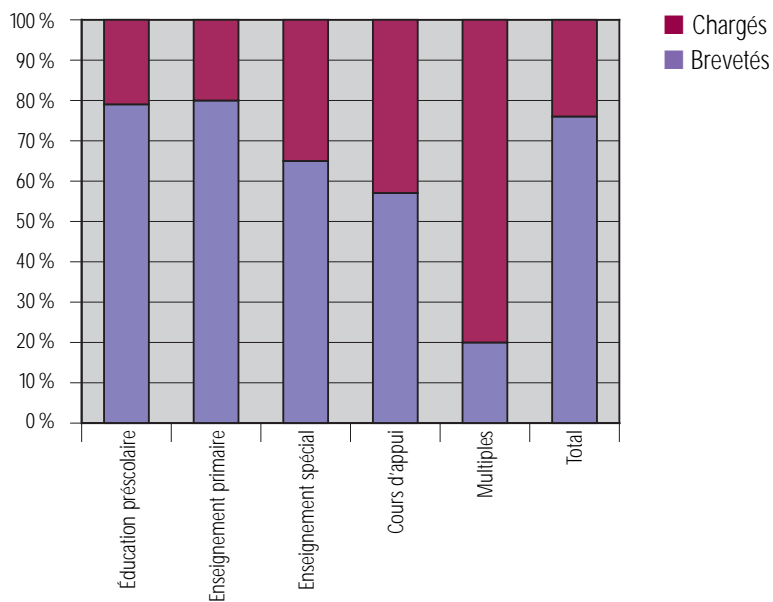
Le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 a harmonisé la tâche des enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire sur le plan national en fixant la tâche d'enseignement direct des instituteurs à 23 leçons pour l'Enseignement primaire et à 25 leçons pour l'Éducation préscolaire. D'un autre côté, l'introduction du Plan d'études en 1989 a augmenté de trois leçons hebdomadaires l'horaire des élèves.

Il en résulte une différence de 3 à 4 leçons hebdomadaires entre l'horaire-type des élèves et la tâche des enseignants. Cette différence de leçons est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants

RÉPARTITION ENSEIGNANTS BREVETÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Brevetés	Chargés	Total
Éducation préscolaire	745	199	944
Enseignement primaire (1e – 6e années d'études)	2005	500	2505
Enseignement spécial	44	24	68
Cours d'appui	87	68	155
Multiples*	33	132	165
Total	2914	923	3837
%	75,9%	24,1%	100%

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans l'Éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'Éducation préscolaire peuvent être soit titulaire d'une classe, soit surnuméraire intervenant dans une ou plusieurs classes.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE: INTERVENANTS		Absolu	%
Titulaires d'un groupe de l'Éducation précoce		119	12,6%
Surnuméraires dans l'Éducation précoce		26	2,8%
Titulaires d'une classe de l'Éducation préscolaire		694	73,5%
Surnuméraires dans l'Éducation préscolaire		100	10,6%
Intervenants cumulant plusieurs fonctions		5	0,5%
Total		944	100,0%

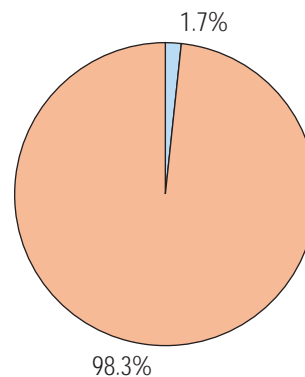
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs brevetés et chargés de cours assurant l'Éducation préscolaire proprement dite ou l'Éducation précoce.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	732	196	928	98,3%
Hommes	13	3	16	1,7%
Total	745	199	944	100,0%
	78,9%	21,1%	100,0%	

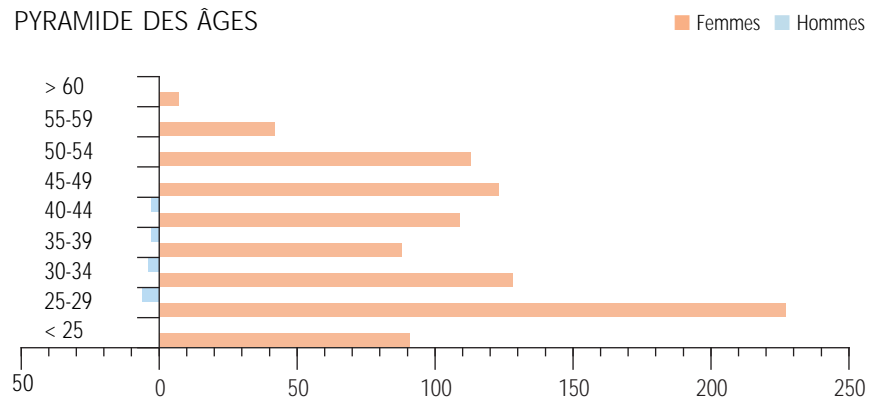
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'Éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'Éducation préscolaire compte en effet 928 enseignantes, soit 98,3% contre seulement 16 enseignants, soit 1,7%.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	91		91	9,6%
25-29	227	6	233	24,7%
30-34	128	4	132	14,0%
35-39	88	3	91	9,6%
40-44	109	3	112	11,9%
45-49	123		123	13,0%
50-54	113		113	12,0%
55-59	42		42	4,4%
> 60	7		7	0,7%
Total	928	16	944	100,0%
	98,3%	1,7%		



PYRAMIDE DES ÂGES



Dans l'Enseignement primaire (1^e - 6^e année d'études), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE: INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'une classe de l'Enseignement primaire	2026	80,9%
Surnuméraires dans l'Enseignement primaire	446	17,8%
Titulaires d'une classe de l'Enseignement primaire et surnuméraires dans l'Enseignement primaire	33	1,3%
Total	2505	100,0%

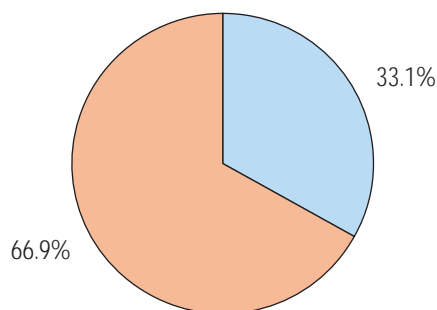
L'Enseignement primaire est assuré à 80% par des instituteurs brevetés et à 20% par des chargés de cours.

	Breveté(e)s	Chargé(e)s	Total	%
Femmes	1248	427	1675	66,9%
Hommes	757	73	830	33,1%
Total	2005	500	2505	100,0%
	80,0%	20,0%	100,0%	

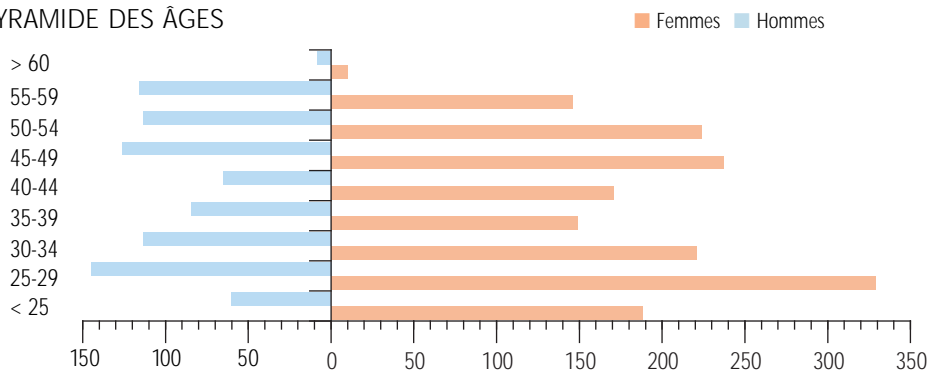
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'Enseignement primaire se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'Éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 66,9 % du total des effectifs. Cependant, à la vue des tranches d'âge les plus jeunes, force est de constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	188	60	248	9,9%
25-29	329	145	474	18,9%
30-34	221	113	334	13,3%
35-39	149	84	233	9,3%
40-44	171	65	236	9,4%
45-49	237	126	363	14,5%
50-54	224	113	337	13,5%
55-59	146	116	262	10,5%
> 60	10	8	18	0,7%
Total	1675	830	2505	100,0%
	66,9%	33,1%	100,0%	



PYRAMIDE DES ÂGES



L'Enseignement spécial comprend les classes d'accueil, les classes d'attente et les classes spéciales. 68 enseignants assurent la totalité de leur tâche dans l'Enseignement spécial. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants interviennent aussi bien dans l'Enseignement primaire proprement dit que dans l'Enseignement spécial. Ces enseignants seront traités dans la rubrique « Ordres d'enseignement divers ».

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL: INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'une classe d'accueil de l'Enseignement spécial	26	38,2%
Titulaires d'une classe d'attente de l'Enseignement spécial	6	8,8%
Titulaires d'une classe spéciale de l'Enseignement spécial	25	36,8%
Surnuméraires dans une/des classe(s) d'accueil	3	4,4%
Surnuméraires dans une/des classe(s) spéciale(s)	5	7,4%
Surnuméraires dans une/des classe(s) d'attente et d'accueil	1	1,5%
Titulaire d'une classe d'accueil et surnuméraire dans une classe d'accueil	2	2,9%
Total	68	100,0%

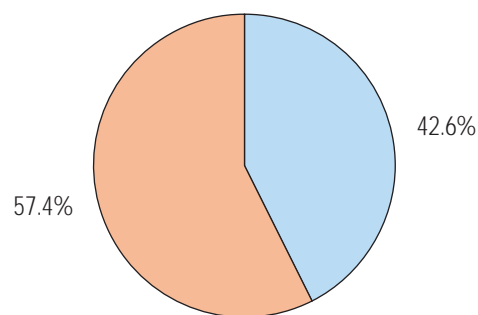
La proportion de chargés de cours est plus élevée dans l'Enseignement spécial et s'élève à 35,3%.

	Breveté(e)s	Chargé(e)s	Total	%
Femmes	20	19	39	57,4%
Hommes	24	5	29	42,6%
Total	44	24	68	100,0%
	64,7%	35,3%	100,0%	

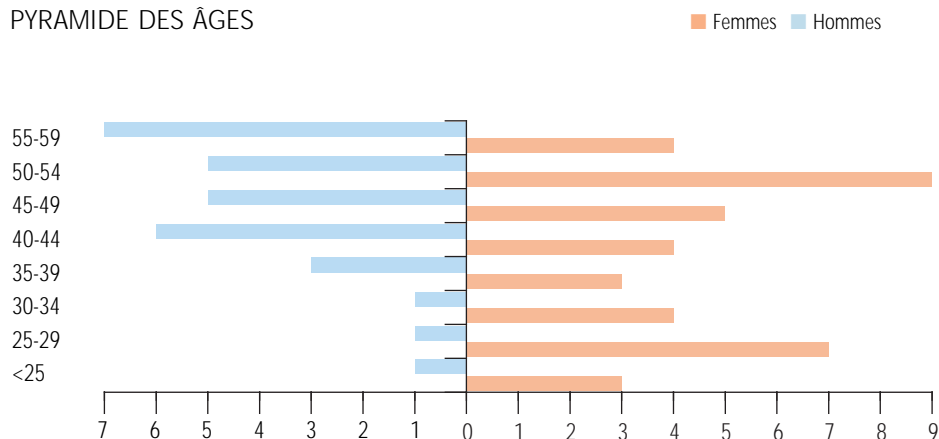
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe des enseignants dans l'Enseignement spécial est avec 57,4% toujours en faveur des femmes mais dans une moindre mesure que dans l'Enseignement primaire proprement dit (66,9%).

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
<25	3	1	4	5,9%
25-29	7	1	8	11,8%
30-34	4	1	5	7,4%
35-39	3	3	6	8,8%
40-44	4	6	10	14,7%
45-49	5	5	10	14,7%
50-54	9	5	14	20,6%
55-59	4	7	11	16,2%
Grand	39	29	68	100,0%
	57,4%	42,6%	100,0%	



PYRAMIDE DES ÂGES



ENSEIGNANTS

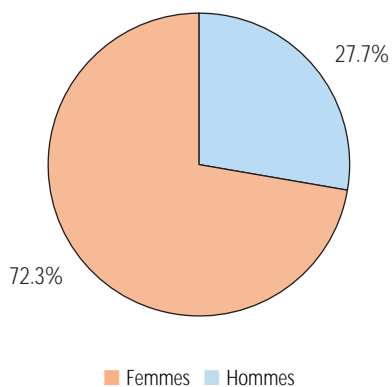
COURS D'APPUI

Les données ci-dessous se rapportent au personnel enseignant dans l'Enseignement préscolaire, primaire et spécial. 155 enseignants sont titulaires des cours d'appui, ils assurent le soutien dans les trois branches principales à apporter aux enfants en difficultés d'apprentissage.

Le nombre de chargés de cours s'élève à 43,9% parmi le personnel enseignant des cours d'appui.

	Breveté(e)s	Chargé(e)s	Total	%
Femmes	49	63	112	72,3%
Hommes	38	5	43	27,7%
Total	87	68	155	100,0%
	56,1%	43,9%	100,0%	

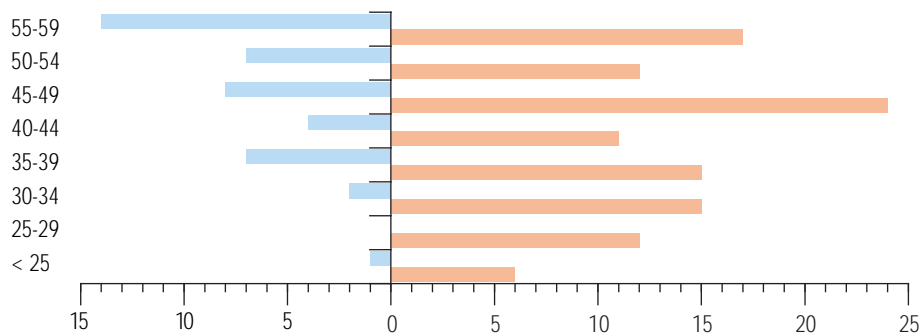
RÉPARTITION PAR SEXE



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

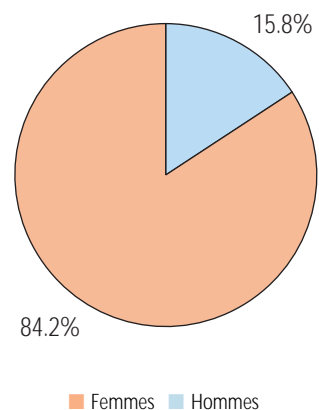
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	6	1	7	4,5%
25-29	12		12	7,7%
30-34	15	2	17	11,0%
35-39	15	7	22	14,2%
40-44	11	4	15	9,7%
45-49	24	8	32	20,6%
50-54	12	7	19	12,3%
55-59	17	14	31	20,0%
Total	112	43	155	100,0%
	72,3%	27,7%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES

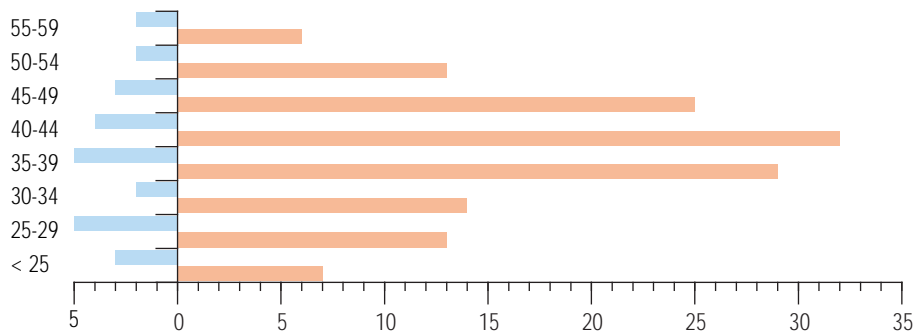


Les données ci-dessous se rapportent au personnel enseignant cumulant plusieurs fonctions dans des ordres d'enseignement différents. Ces enseignants peuvent être titulaires de classe et/ou surnuméraires ainsi que titulaires des cours d'appui. Force est de constater que 80% ne sont pas brevetés.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	20	119	139	84,2%
Hommes	13	13	26	15,8%
Total	33	132	165	100,0%
	20,0%	80,0%	100,0%	



Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	7	3	10	6,1%
25-29	13	5	18	10,9%
30-34	14	2	16	9,7%
35-39	29	5	34	20,6%
40-44	32	4	36	21,8%
45-49	25	3	28	17,0%
50-54	13	2	15	9,1%
55-59	6	2	8	4,8%
Total	139	26	165	100,0%
	84,2%	15,8%	100,0%	



MATIÈRES ENSEIGNÉES

La répartition des heures d'enseignement entre instituteurs/institutrices breveté(e)s et chargé(e) de cours varie fortement d'une matière à l'autre.

Ainsi, on peut constater que l'enseignement du français, de l'allemand et des mathématiques est assuré à plus de 90% par des enseignants brevetés.

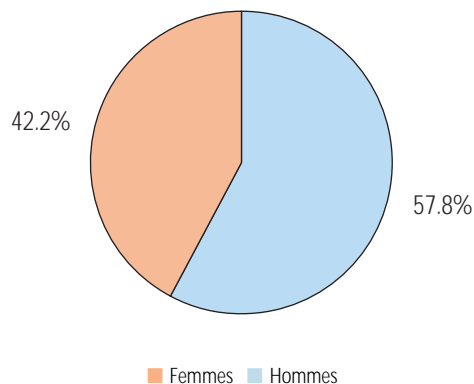
Matières enseignées	Breveté(e)s		Chargé(e)s		Total	
	N	%	N	%	N	%
Langue allemande	11980,5	91,7%	1078	8,3%	13058,5	100,0%
Langue française	8791,75	91,8%	788,5	8,2%	9580,25	100,0%
Langue luxembourgeoise	1605	78,3%	444,5	21,7%	2049,5	100,0%
Mathématiques	10249,25	91,5%	955	8,5%	11204,25	100,0%
Éveil aux Sciences	2680	77,2%	791	22,8%	3471	100,0%
Géographie	421,5	65,9%	218	34,1%	639,5	100,0%
Histoire	497	77,1%	148	22,9%	645	100,0%
Sciences naturelles	699	71,2%	282,5	28,8%	981,5	100,0%
Éducation musicale	1479,5	72,1%	573	27,9%	2052,5	100,0%
Dessin et trav. manuels	2429,5	71,2%	981	28,8%	3410,5	100,0%
Éd. morale et sociale	439	20,0%	1760	80,0%	2199	100,0%
Éd. physique et sportive	2304	49,8%	2322,5	50,2%	4626,5	100,0%
Autres *	1864	66,5%	938	33,5%	2802	100,0%
Total	45440	80,1%	11280	19,9%	56720	100,0%

* Cours d'appui, assistance en classe

Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 3.206 enseignants, se répartit comme suit:

	Titulaires	Chargé(s)	Instituteurs	Total
Femmes	934	319	100	1353
Hommes	1459	268	126	1853
Total	2393	587	226	3206
	74,6%	18,3%	7,1%	100%

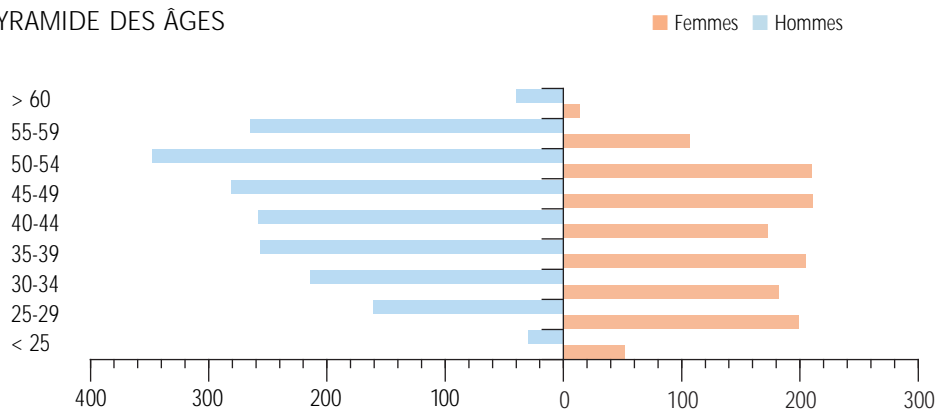


RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (57,8%).

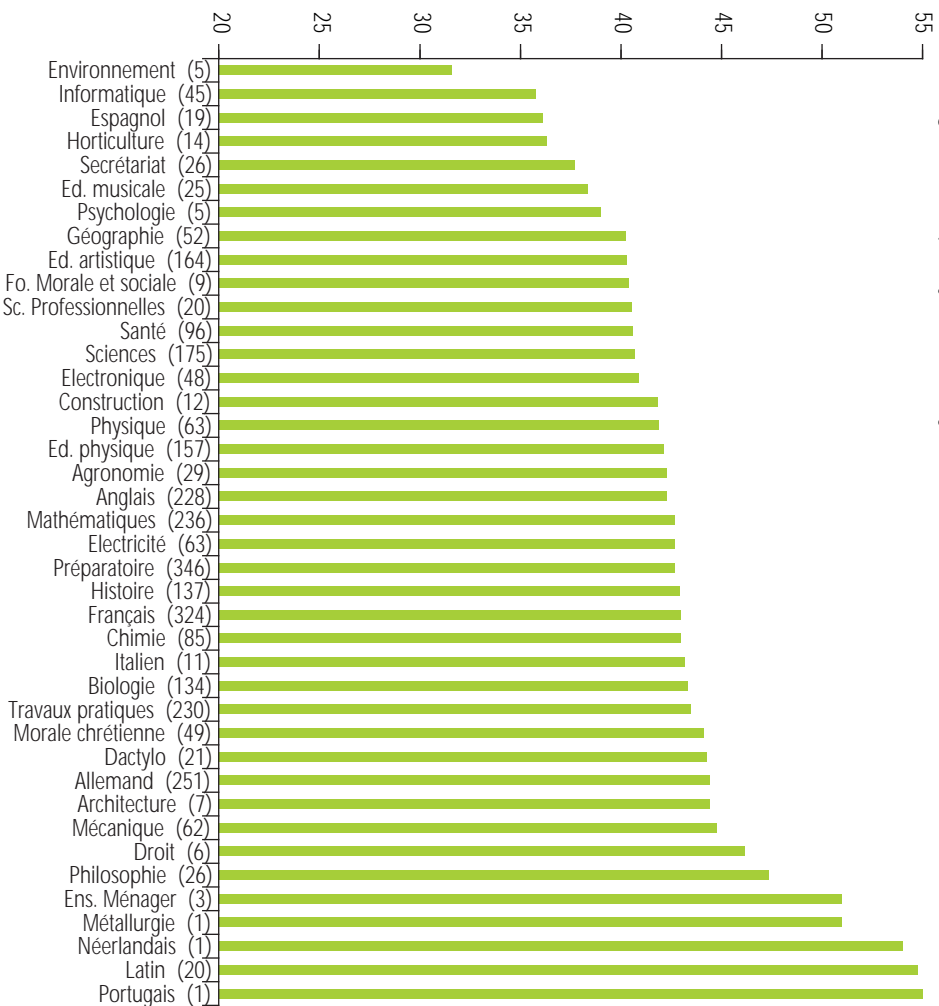
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	52	30	82	2,6%
25-29	199	161	360	11,2%
30-34	182	214	396	12,4%
35-39	205	256	461	14,4%
40-44	173	258	431	13,4%
45-49	211	281	492	15,3%
50-54	210	348	558	17,4%
55-59	107	265	372	11,6%
60-64	14	40	54	1,7%
Total	1353	1853	3206	100,0%
	42,2%	57,8%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES



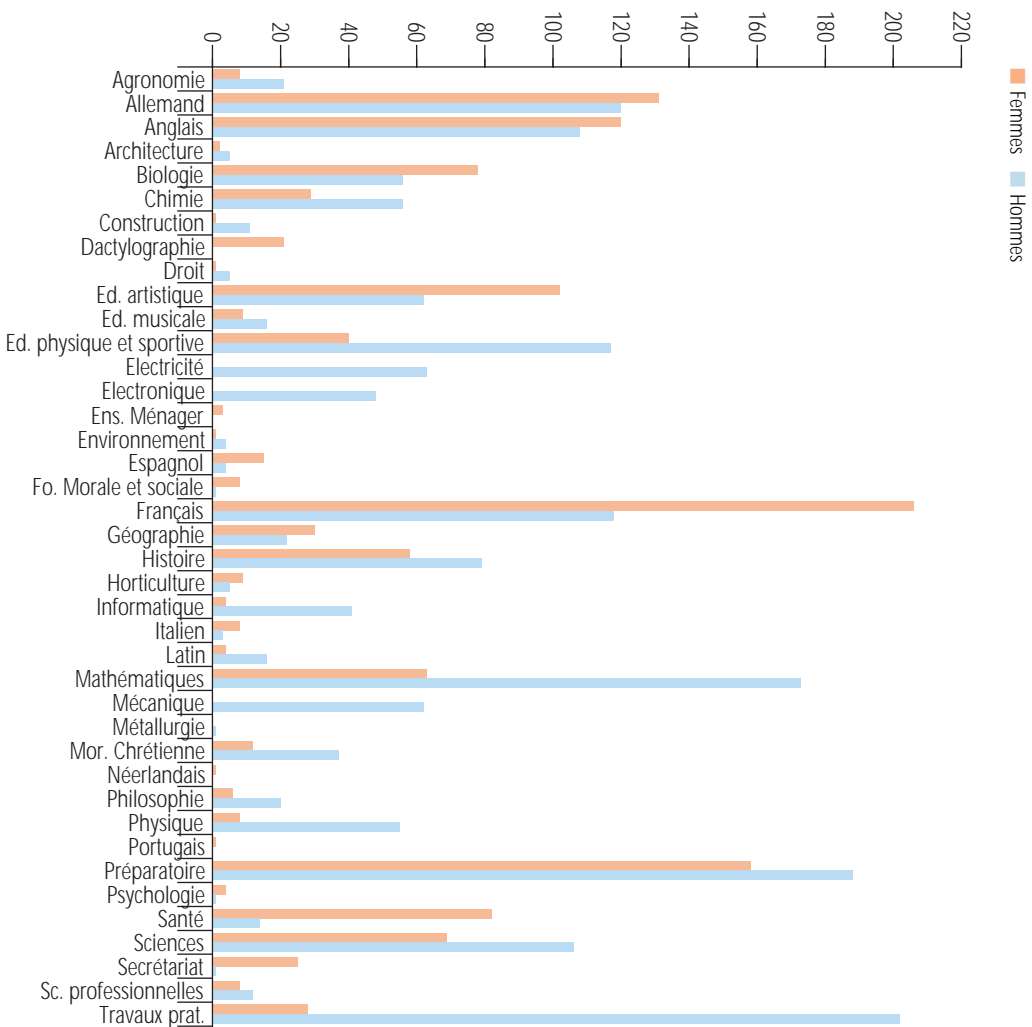
ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

L'âge moyen des enseignants dans le postprimaire s'élève à 42,4 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « environnement » est donnée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 31,6 ans).



Remarque : la spécialité est suivie du nombre d'enseignants concernés

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ



L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel se caractérisant par des qualifications spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

2001-2002	
Éducateurs gradués	98
Éducateurs	80
Éducateurs-Instructeurs	14
Instituteurs	34
Instituteurs d'enseignement logopédique	3
Instructeurs de natation	1
Pédagogues diplômés	27
Professeurs d'enseignement logopédique	26
Professions de santé	51
Psychologues diplômés	34
Chargés de cours	12
Direction	3
Personnel technique	85
Personnel administratif	9
Total	477

The page features four horizontal magenta lines. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern. The top line has cyan, dark blue, green, and orange squares. The second line has orange, dark blue, orange, and cyan squares. The third line has cyan, orange, cyan, and green squares. The bottom line has green, dark blue, orange, and cyan squares.

6

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Parmi les activités du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, les activités d'éducation et de formation tout au long de la vie sont d'une importance sans cesse croissante. Le rythme effréné des changements socio-économiques et technologiques nous oblige à développer constamment nos compétences et nos connaissances. Dans ce domaine le ministère est à la fois offreur de formations et responsable de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue a pour objectifs:

- D'aider les personnes titulaires d'une qualification professionnelle à adapter celle-ci à l'évolution du progrès technologique et aux besoins de l'économie, à la compléter ou à l'élargir;
- D'offrir aux personnes exerçant une activité professionnelle, soit salariée, soit indépendante, ou à des chômeurs l'occasion de se préparer aux diplômes et aux certificats visés par la loi du secondaire technique et d'obtenir une qualification professionnelle dans un système de formation accélérée;
- D'appuyer et de compléter, sur une proposition des chambres professionnelles concernées, l'apprentissage pratique dispensé en entreprise.

Le tableau ci-contre reprend les formations offertes en 2001-2002 sous la responsabilité directe ou indirecte du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Ce tableau n'a pas la prétention de résumer de manière exhaustive la totalité des formations organisées au Luxembourg. Cependant, cet aperçu permet de souligner l'importance du phénomène de formation continue au Luxembourg et de donner une idée, bien que sous-estimée, de l'ampleur du public qu'elle touche directement.

FORMATIONS OFFERTES EN 2001-2002

Institution / Administration	Description	Total inscriptions
INAP	formation continue dans la fonction publique	4157
MENFPS / MCESR	formation continue pour le personnel enseignant	
	• enseignement primaire (ISERP)	3110
	• ES et EST (SCRIPT)	3255
	Total	6365
CNFPC	personnes à la recherche d'un emploi	
	• mesures d'initiation et de formation	801
	• formations complémentaires	324
	Total	1125
	cours du soir et formation professionnelle continue	2993
Éducation des adultes	études secondaires et secondaires techniques pour adultes	439
	divers cours	11507
IFBL	formation continue des employés du secteur bancaire	5924
IST / CRP HT	formation continue de l'ingénieur et du cadre	3000
Chambre du travail	IFES / LCGB	560
	IFES / OGBL	890
Chambre des employés privés		5714
Chambre du commerce		3798
Chambre des métiers		2269
SYVICOL	formation continue des élus communaux	98
SIGI	formation du personnel communal	316
OLAP	form. cont. dans les domaines de l'économie d'entreprise	1553
TOTAL		50.708

ÉDUCATION PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Sous la coordination du SCRIPT, l'ISERP organise des cours de perfectionnement pour les enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire. Ces cours de formation continue répondent au référentiel des compétences professionnelles des enseignants retenu à cette fin.

Pour l'année scolaire 2001-2002, la priorité est accordée à la formation continue ayant pour objet :

- les mesures de soutien à apporter aux enfants en difficulté d'apprentissage,
- l'éducation physique et sportive.

A côté des cours de perfectionnement organisés de manière centralisée par l'ISERP, des journées pédagogiques sont organisées sur le plan national dans les arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation.

Par ailleurs, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles sont demandeurs de formation. Cette formation, qui fait partie intégrante des projets, est assurée par des formateurs de l'ISERP, des Universités de Liège, Klagenfurt et Namur ou par d'autres formateurs luxembourgeois et étrangers.

Le tableau ci-contre renseigne sur le nombre d'inscriptions dans les différents cours se rapportant à l'Enseignement primaire et à l'Éducation préscolaire et groupés selon leur dominante.

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

2001-2002	
Dominante	Nombre d'inscriptions
Enseignement primaire	
Langues	295
Mathématiques	28
Technologies de l'information et de la communication	226
Éducation morale et sociale	36
Éveil aux sciences : sciences naturelles, histoire, géographie	439
Éducation artistique	532
Éducation musicale	139
Éducation physique et sportive	369
Psychopédagogie générale, problèmes de rééducation et d'intégration	632
Scolarisation des enfants de migrants	3
Éducation préscolaire	
Activités langagières et sciences humaines	89
Activités logiques et mathématiques	4
Éveil aux sciences : sciences naturelles, histoire, géographie	112
Éducation musicale	100
Éducation physique	28
Psychopédagogie générale, problèmes de rééducation et d'intégration	78
Total	3110

RÉTROSPECTIVE DES INSCRIPTIONS

Année	Nombre de cours	Nombre d'inscriptions
1995-1996	87	1614
1996-1997	101	1757
1997-1998	116	2193
1998-1999	110	2657
1999-2000	105	2211
2000-2001	90	2288
2001-2002	118	3110

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Au niveau de l'Enseignement secondaire et secondaire technique, le SCRIPT coordonne les activités de formation continue organisées par le service lui-même, par le Conseil de l'Europe (système de bourses CDCC) et dans le cadre des programmes Comenius-Lingua.

Les projets de formation continue soutenus par le SCRIPT ont trois origines différentes:

- des projets personnels des enseignants et des enseignantes quant au développement des compétences professionnelles;
- des projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement postprimaire;
- des projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

Un catalogue des formations offertes est publié deux fois par an et envoyé à tout le personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement postprimaire. Ce catalogue est établi sur base d'un dialogue avec les acteurs concernés, à savoir principalement les écoles, les commissions nationales des programmes ainsi que les associations des professeurs de différentes spécialités. L'offre peut être adaptée en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

Dans un souci d'assurer une qualité optimale, les formations offertes sont systématiquement évaluées. Afin de bénéficier de la richesse d'un travail en équipe interdisciplinaire, l'offre de formation continue s'adresse à tout le personnel enseignant et socio-éducatif.

En 2001-2002, 181 formations ont été organisées, d'une durée variant de 2 à 60 heures. Le tableau ci-contre reprend toutes les formations organisées suivant leur domaine.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Domaine de formation	Nombre d'inscriptions				
	Femmes	Hommes	Total	dont stage d'établissement	dont projets
<i>Développement de l'école</i>	65	54	119	37	33
<i>Développement personnel professionnel</i>	220	286	506	287	73
<i>Personnes ressources: accompagner le changement</i>	10	2	12		
<i>Technologies de l'information et de la communication</i>					
- Compétences minimales en maîtrise personnelle des outils	215	230	445		
- Compétences évoluées – applications pédagogiques	214	152	366		
- Compétences évoluées – méta	3	1	4		
<i>Pédagogie et didactique générale</i>					
- Motivation	34	16	50		
- L'hétérogénéité: un défi	427	219	646	70	114
- Evaluation	8	3	11		
- Éducation au développement	40	11	51		
- Promotion de la Santé	28	18	46		
<i>Pédagogie et didactique disciplinaire</i>					
- Langues	110	42	152	12	
- Mathématiques	32	43	75	13	
- Sciences naturelles	71	55	126		
- Créativité et arts	22	15	37		
- Sciences humaines et philosophie	59	67	126		
- Sciences économiques et sociales	121	137	258		
- Education physique	63	125	188		
- Formations professionnelles	0	37	37		
Total	1742	1513	3255		

PARTICIPATION EFFECTIVE:

1881 (997 = 53,0 % femmes, 884 = 47,0 % hommes) membres du personnel enseignant, socio-éducatif, administratif et technique ont participé à au moins une des 181 formations continues. Comme un certain nombre de personnes ont participé à plusieurs activités, le nombre total des présences était de 3255, dont 1742 (53,5%) femmes et 1513 (46,5%) hommes.

RÉTROSPECTIVE DES INSCRIPTIONS

Année	Nombre de cours	Nombre d'inscriptions
1995-1996	61	1322
1996-1997	58	1314
1997-1998	57	1210
1998-1999	92	1298
1999-2000	132	2155
2000-2001	147	2094
2001-2002	181	3255

7

ÉTABLISSEMENTS

ÉTABLISSEMENTS

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 45.615 élèves fréquentant l'Éducation préscolaire et l'Enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 118 communes que compte le Luxembourg:

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage			9	159	29	502			38	661	5
Bastendorf			1	16	0	0			1	16	1
Beaufort			4	55	7	129			11	184	3
Bech	1	12	2	26	0	0			3	38	2
Beckerich	1	24	4	62	12	172			17	258	5
Berdorf			2	32	6	93	4	53	12	178	2
Bertrange	3	55	7	129	23	377	2	15	35	576	3
Bettembourg	3	73	14	230	40	663	1	8	58	974	6
Bettendorf			5	68	14	211			19	279	3
Betzdorf	1	28	4	60	12	181			17	269	4
Bissen			5	77	14	242			19	319	2
Biwer			2	40	8	131			10	171	1
Boevange-sur-Attert			3	48	10	159			13	207	3
Bourscheid			2	31	6	87			8	118	1
Bous			2	33	6	98			8	131	2
Burmerange	1	28	2	26	6	98			9	152	1
Clemency			4	69	10	150			14	219	2
Colmar-Berg			4	59	9	143			13	202	1
Consdorf			3	52	10	145			13	197	1
Contern			5	73	14	219			19	292	4
Dalheim	1	19	3	51	10	150			14	220	2
Diekirch			9	153	26	458	1	5	36	616	5
Differdange	5	217	33	546	87	1453	5	52	130	2268	12
Dippach	1	26	5	96	14	248			20	370	2
Dudelange	2	118	25	443	76	1320	1	6	104	1887	13
Echternach			8	146	23	341			31	487	2
Ell			2	25	3	44			5	69	3
Ermsdorf			2	33					2	33	2
Erpeldange	1	22	4	60	12	176			17	258	4

ÉTABLISSEMENTS

COMMUNES	Précoce		Pré-scolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Esch-sur-Alzette			38	669	108	1771	2	12	148	2452	15
Eschweiler			1	20					1	20	1
Ettelbruck	1	58	12	199	36	598	1	2	50	857	3
Feulen			2	30	7	117			9	147	2
Fischbach			1	12	4	57			5	69	1
Flaxweiler			2	37					2	37	1
Fouhren	1	15	1	20					2	35	1
Frisange	1	30	5	74	12	218			18	322	4
Garnich	1	16	3	50	8	113			12	179	3
Goesdorf			2	39	7	106			9	145	2
Grevenmacher			7	119	19	305			26	424	2
Grosbous			1	16	4	60			5	76	2
Heffingen			2	30	6	81			8	111	3
Hesperange	3	85	13	205	36	545	2	10	54	845	6
Hobscheid			5	87	13	215			18	302	6
Junglinster	4	76	10	162	26	433			40	671	3
Kayl	4	99	11	174	37	610	1	4	53	887	4
Kehlen			6	98	21	353			27	451	5
Koerich	1	33	4	61	9	130			14	224	3
Kopstal	1	22	4	61	12	177			17	260	3
Larochette	1	23	4	58	11	164			16	245	1
Lenningen	1	22	2	39	6	102			9	163	2
Leudelange	1	18	3	42	7	127			11	187	2
Lintgen	1	18	4	58	12	207			17	283	3
Lorentzweiler			4	61	13	199			17	260	3
Luxembourg *	17	390	97	1314	285	3905	14	75	413	5684	53
Mamer	2	42	6	89	24	347			32	478	7
Manernach			3	46					3	46	2
Medernach			2	32					2	32	1
Mersch	1	27	11	192	30	466	2	18	44	703	4
Mertert			6	90	18	270			24	360	3
Mertzig	1	23	3	51	10	142			14	216	2
Mompach	1	18	2	33	5	57			8	108	4

* Les données concernant l'Enseignement primaire de la Ville de Luxembourg comprennent les 12 classes de l'enseignement privé subventionné.

ÉTABLISSEMENTS

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Mondercange	2	61	9	138	31	564			42	763	5
Mondorf-les-Bains	1	34	5	89	15	242			21	365	2
Neunhausen/Rambrouch			6	85	18	288			24	373	1
Niederanven			6	99	19	295			25	394	1
Nommern			2	36	7	109			9	145	2
Pétange	4	119	22	396	67	1150	3	20	96	1685	9
Préizerdaul	1	25	2	43	8	117			11	185	2
Reckange-sur-Mess			2	37	6	113			8	150	3
Redange			4	52	14	222	1	8	19	282	7
Reisdorf			2	25	6	75			8	100	2
Remerschen			3	42	9	137			12	179	3
Remich	1	31	4	65	11	170			16	266	2
Roeser	2	73	7	103	19	311			28	487	4
Rosport	1	18	3	46	11	183			15	247	4
Rumelange	1	50	6	126	22	372	1	12	30	560	2
Saeul			1	13	3	48			4	61	2
Sandweiler	2	35	4	66	11	150			17	251	2
Sanem	3	106	20	335	62	1041	2	16	87	1498	11
Schieren	1	23	3	36	8	113			12	172	1
Schiffange	2	84	12	210	37	605	1	4	52	903	3
Schuttrange	2	33	4	63	14	211			20	307	1
Septfontaines			1	18	3	60			4	78	2
Stadtbredimus	1	22	2	35	6	100			9	157	2
Steinfort	1	22	6	114	18	317			25	453	6
Steinsel	3	63	6	107	18	297			27	467	5
Strassen	3	53	7	127	19	287			29	467	2
Syndicat Dreibern			1	12	17	278			18	290	1
Syndicat Harlange	1	33	5	82	14	216			20	331	1
Syndicat Heiderscheid	1	33	2	43	7	124			10	200	2
Syndicat Medernach					11	159			11	159	1
Syndicat Reuler	1	29	5	107	18	304			24	440	1
Syndicat Schoukautz					10	146			10	146	1
Syndicat Sispolo	1	27	5	94	17	270			23	391	1

COMMUNES	Précoce		Pré-scolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Syndicat Tandel					8	132			8	132	1
Syndicat Synécospport					12	180			12	180	1
Troisvierges			5	79	17	306			22	385	2
Tuntange	1	15	3	45	6	88			10	148	2
Useldange			3	43	10	145			13	188	2
Vianden			3	43	7	125			10	168	1
Vichten			2	24	4	69			6	93	2
Wahl	1	12	2	26	5	63			8	101	4
Waldbillig			2	45	6	112			8	157	2
Waldbredimus			1	15	6	54			7	69	2
Walferdange	2	40	7	107	24	405			33	552	4
Weiler-la-Tour	1	27	3	32	8	99			12	158	1
Weiswampach			2	37	6	100			8	137	2
Wellenstein	1	24	2	34	6	99			9	157	1
Wiltz	1	49	8	134	26	415			35	598	4
Wilwerwiltz			2	38					2	38	1
Wincrange	1	24	5	87	20	312			26	423	1
Wormeldange			3	51					3	51	3
TOTAL	106	2802	672	10850	2000	31643	44	320	2821	45615	384
communes/syndicats *	61		113		109		17		116		

Parmi les 118 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Dreiborn	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25/02/1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	3/05/1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31/03/2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	9/12/1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14/04/1990
Schoulkauz	Wilwerwiltz, Eschweiler, Kautenbach	Wilwerwiltz	26/03/1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Parc Hosingen	5/03/1991
Synécospport	Bech, Manternach	Berbourg	20/05/1993
Tandel	Bastendorf, Fouhren	Tandel	13/05/1996

ÉTABLISSEMENTS

ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET REPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé subventionné. Certains lycées proposent aussi bien l'Enseignement secondaire que l'Enseignement secondaire technique.

Dénomination de l'établissement	Enseignement Public 2001 - 2002		
	ES	EST	TOTAL
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1339		1339
Lycée Michel Rodange (LMR), Luxembourg	1243		1243
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1203		1203
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1105		1105
Lycée Robert Schuman (LRS), Luxembourg	893		893
Lycée Hubert Clément (LHC), Esch-sur-Alzette	826		826
Lycée Classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1163	629	1792
Lycée Classique Echternach (LCE), Echternach	727	493	1220
Lycée du Nord (LNW), Wiltz	367	1058	1425
Lycée Aline Mayrisch (LAML), Luxembourg	343	298	641
Lycée technique Nic Biever (LTNB), Dudelange	85	1068	1153
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg	54	1418	1472
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	30	1053	1083
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg		2671	2671
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		2331	2331
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1862	1862
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1673	1673
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1047	1047
Lycée technique pour professions de santé, Luxembourg, Esch-Alzette, Ettelbruck		646	646
Centre de formation pour professions de santé Luxembourg, Luxembourg			
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher		566	566
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		551	551
Institut d'Etudes Educatives et Sociales (IEES), Fentange		489	489
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		426	426
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAHD), Diekirch		272	272
Total Public	9378	18551	27929

Enseignement privé subventionné 2001 - 2002			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	387	986	1373
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	177	356	533
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		644	644
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		557	557
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		504	504
Total Privé subventionné	564	3047	3611

Total du nombre d'élèves de l'enseignement postprimaire 2001 - 2002			
Total Public	9378	18551	27929
Total Privé subventionné	564	3047	3611
Total	9942	21598	31218

8

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté il y a les fonds publics investis par les administrations nationales ou internationales. Les investissements nationaux, qui sont de loin les plus significatifs, peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se concentre sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Ni les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux, ni les fonds privés ne seront considérés. Par ailleurs, ce chapitre se limite aux seules dépenses consacrées aux établissements publics et aux subventions octroyées aux établissements privés subventionnés. Les établissements privés non subventionnés et les établissements internationaux ne sont pas considérés en ce qui concerne une aide financière directe.

Il est clair que les informations reprises dans ce chapitre ne décrivent qu'un aspect bien spécifique du financement de l'enseignement, aspect certes prépondérant, mais non exhaustif.

C'est pourquoi, en fin de chapitre, on peut trouver une description succincte de la méthodologie à adopter pour déterminer de manière exhaustive le coût de l'enseignement au Luxembourg. Ce n'est qu'en appliquant la pratique décrite, qui tient compte de tous les intervenants dans le financement de l'enseignement au Luxembourg, qu'il sera possible de déterminer avec exactitude un 'coût par élève'.

2002	
Rubrique	Montant (en euros)
Dépenses générales	36.884.107
Centre de technologie de l'éducation	4.951.070
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	2.601.477
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	5.510.002
Sports scolaires et périscolaires	1.829.167
Etablissements privés d'enseignement	28.772.611
Service des constructions, des équipements et de la restauration scolaire	8.054.654
Éducation différenciée	27.664.311
Service de la formation des adultes	5.971.152
Inspectorat	2.133.358
Enseignement préscolaire et primaire	181.259.007
Enseignement secondaire	105.192.240
Enseignement secondaire technique	181.343.649
Service de la formation professionnelle	26.847.058
Total	619.013.863

ÉVOLUTION

Pour estimer l'évolution du budget public octroyé chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connu à la fois le budget et les attributions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

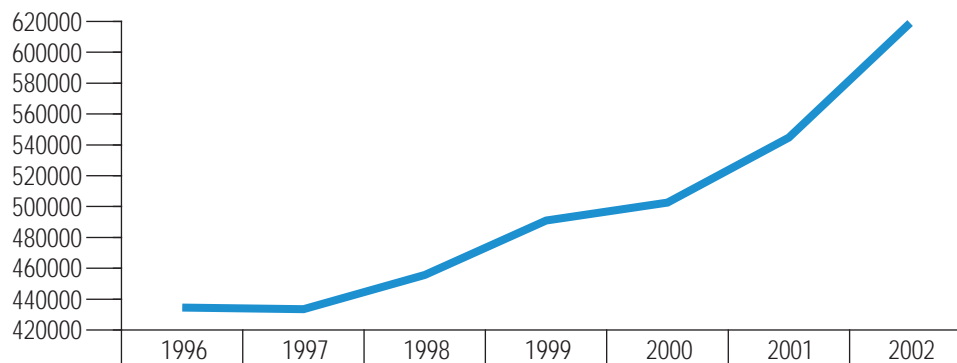
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses générales	26.716	30.664	26.437	29.741	27.340	35.429	36.884
Centre de technologie de l'éducation	441	480	510	3.070	3.159	4.666	4.951
SCRIPT	2.236	2.423	2.423	2.229	2.348	2.472	2.601
CPOS	12.656	11.574	10.441	10.752	4.671	5.291	5.510
Sports scolaires et périscolaires	1.317	1.138	1.143	1.279	1.285	2.291	1.829
Etablissements privés d'enseignement	17.396	18.340	19.696	23.594	23.847	25.341	28.773
Service des constructions, des équipements et de la restauration scolaire	1.686	2.410	3.354	3.051	3.150	4.037	8.055
Education différenciée	22.131	23.756	22.075	23.806	24.207	25.996	27.664
Service de la formation des adultes	2.465	2.632	2.811	2.965	3.944	4.785	5.971
Inspectorat	1.482	1.621	1.705	1.879	1.835	1.899	2.133
Enseignement préscolaire et primaire	147.251	120.789	128.760	138.039	150.187	157.956	181.259
Enseignement secondaire	74.941	81.607	86.852	88.759	89.771	96.758	105.192
Enseignement secondaire technique	118.050	129.908	142.832	152.921	156.526	159.971	181.344
Service de la formation professionnelle	5.799	6.241	6.588	8.898	10.333	17.745	26.847
Total	434.567	433.583	455.627	490.983	502.603	544.637	619.014

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets octroyés à l'Éducation nationale.

La régression du budget en 1997 est exclusivement due à la modification du système de comptabilisation de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



* uniquement postes du budget considérés sous rubrique

Pour déterminer le coût effectif de l'enseignement au Luxembourg, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. En effet, tous les autres financeurs directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics ou privés et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être prises en compte pour déterminer un coût total. Dans la nomenclature internationale, sur laquelle se base l'analyse des coûts de l'enseignement au Luxembourg, trois grandes catégories de coûts sont retenues:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles couvrent tous les biens et services consommés dans le cadre de l'enseignement et qui doivent être renouvelés périodiquement pour assurer des services éducatifs. Il s'agit en grande partie des dépenses couvrant les services assurés par les fournisseurs extérieurs, qui sont généralement des services de soutien.

Entrent dans cette catégorie les loyers payés pour la location de locaux scolaires, le matériel pédagogique, les autres matériels et fournitures non considérés comme capital, les combustibles, l'électricité, les télécommunications, les voyages, les assurances...

DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Elles comprennent les trois catégories de personnel suivantes:

- Personnel enseignant
Dépenses occasionnées par les rémunérations du personnel normalement affecté directement à l'enseignement des élèves
- Personnel enseignant pensionné
Dépenses occasionnées par le paiement de pensions personnelles et de pensions de survie aux enseignants retraités.
- Personnel administratif et autre
Dépenses occasionnées par les rémunérations du personnel qui concourt à l'organisation d'un ordre d'enseignement ou à son fonctionnement administratif (Directions et administrations des lycées, Inspectorat, personnel ministériel, psychologues scolaires, personnel ouvrier...).

DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses en capital couvrent toutes les dépenses liées à la construction ou à la rénovation de bâtiments et à l'achat ou au remplacement d'équipements importants. Cela couvre aussi bien les infrastructures immobilières que les équipements mobiliers (p.ex. matériel informatique). La distinction avec les dépenses de fonctionnement n'étant pas toujours évidente, la règle est de considérer comme dépense de capital tout investissement dans des avoirs d'une durée supérieure à un an.

Outre ces trois grandes catégories de dépenses directes, il y a également certaines dépenses publiques indirectes dues à l'enseignement, telles que le versement d'allocations familiales et l'allègement fiscal pour les ménages ayant des enfants de plus de 18 ans encore aux études.

Finalement, pour être exhaustive, l'analyse devrait également tenir compte des dépenses privées effectuées par les ménages et éventuellement par les entreprises dans le cadre de l'enseignement.

Il est évident que l'éventail des dépenses devant être prises en compte dépasse largement le seul budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Il convient de prendre en compte également les fonds investis par les ménages, les entreprises, les communes et par les ministères ayant dans leurs attributions respectives les transports, la santé, la fonction publique, les travaux publics et la famille.

Étant donné la complexité d'une étude exhaustive sur le financement de l'éducation et le risque de mauvaise interprétation lié au fait de ne présenter qu'un nombre limité d'indicateurs spécifiques pertinents, l'analyse complète des dépenses en éducation au Luxembourg fera l'objet d'une publication détaillée à paraître dans le courant de l'année scolaire 2003-2004.

9

COMPARAISONS INTERNATIONALES

La coopération européenne en éducation s'est dotée depuis plusieurs années d'instruments permettant de disposer non seulement d'indicateurs statistiques fiables, comparables et diversifiés sur les différents systèmes éducatifs nationaux, mais également d'informations sur leur fonctionnement et leur organisation.

Le Luxembourg, qui fournit constamment des données chiffrées à différentes institutions européennes actives en matière d'enseignement, apparaît régulièrement dans des publications traitant de l'éducation.

Le présent chapitre permettra de dégager les spécificités du système scolaire luxembourgeois et de situer son organisation dans un contexte international. Certains aspects bien définis ont été choisis pour illustrer les particularités du système d'enseignement luxembourgeois. Une attention particulière est donnée aux comparaisons concernant l'enseignement des langues pour lequel le Luxembourg est dans une situation unique sur le plan international.

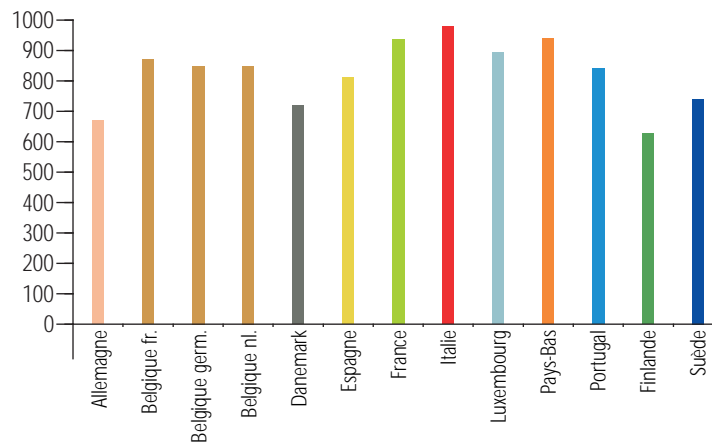
NOMBRE MOYEN D'HEURES D'ENSEIGNEMENT SUR UNE ANNÉE THÉORIQUE

Pays	Primaire	Postprimaire
Allemagne	670	764
Belgique fr.	870	863
Belgique germ.	849	890
Belgique nl.	849	849
Danemark	720	783
Espagne	810	906
France	936	940
Italie	980	941
Luxembourg	894	896
Pays-Bas	940	983
Portugal	840	870
Finlande	627	703
Suède	741	741

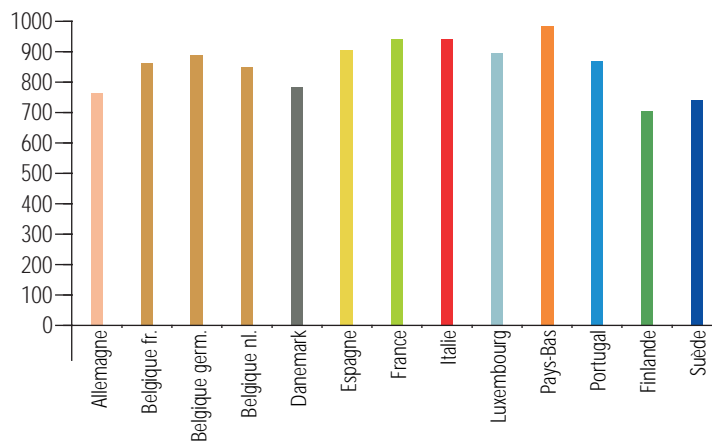
Source: Eurydice

NOMBRE MOYEN D'HEURES D'ENSEIGNEMENT SUR UNE ANNÉE THÉORIQUE

Primaire



Postprimaire



Il apparaît clairement dans les comparaisons reprises ci-dessous que le Luxembourg accorde une importance prépondérante à l'enseignement des langues étrangères qui représente 39,3% du total des heures dans l'Enseignement primaire et 37,7% dans l'Enseignement postprimaire.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (en pourcentage)

Pays	Langue maternelle	Mathématiques	Sciences	Langue étrangère	Sport	Activités artistiques	Religion/Morale	Horaire flexible	Autres
Allemagne	26,3	21,1	14,7	0	13,7	15,8	8,4		
Belgique fr.	27,9	17,4	18,1	2,3	7	12,5	7	7,8	
Belgique germ.	23,8	17,9	19,4	11,9	7,1	12,8	7,1		
Danemark	29,2	16,7	11	5,6	9	18,8	5,6	4,2	
Espagne	18,5	10,6	10,6	7	7,2	7,2	6,5	32,4	
France	31,2	20,4	15,4	1,2	11	11		2,3	7,7
Luxembourg	3,6	19	9,5	39,3	9,5	10,7	7,1		1,2
Portugal	6	4,8	7,1	4,8	3,6	9,5	1,2	63,1	
Finlande	24,2	16,7	13,6	6,1	11,4	22	6,1		
Suède	22,4	13,5	25,2	12	7,5	13,6		5,7	

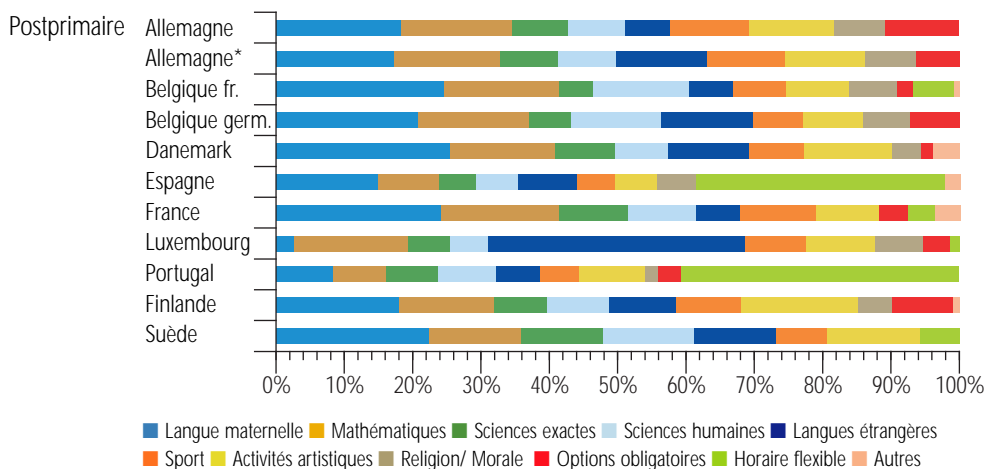
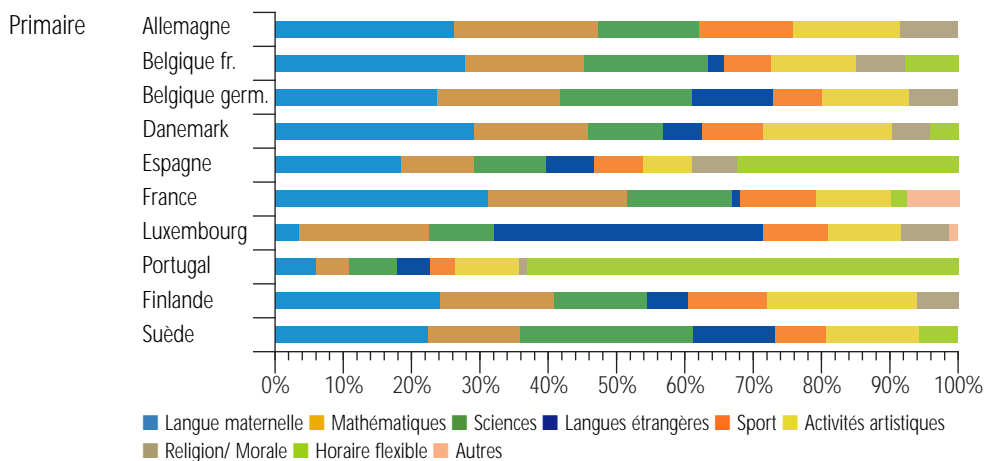
ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE (en pourcentage)

Pays	Langue maternelle	Mathématiques	Sciences exactes	Sciences humaines	Langues étrangères	Sport	Activités artistiques	Religion/Morale	Options obligat.	Horaire flexible	Autres
Allemagne	18,3	16,2	8,3	8,3	6,6	11,6	12,4	7,5	10,8		
Allemagne*	17,3	15,5	8,5	8,5	13,3	11,4	11,8	7,4	6,3		
Belgique fr.	24,6	16,8	5,1	14,1	6,3	7,8	9,2	7	2,3	6,1	0,8
Belgique germ.	20,8	16,3	6,1	13,1	13,6	7,2	8,9	6,8	7,2		
Danemark	25,5	15,3	8,9	7,7	11,9	8,1	12,8	4,3	1,7		3,8
Espagne	14,9	9	5,4	6,2	8,7	5,4	6,2	5,8		36,3	2,2
France	24,2	17,3	10	10	6,4	11,1	9,3	0	4,2	4	3,8
Luxembourg	2,7	16,6	6,2	5,5	37,7	8,9	10,1	7	3,9	1,4	
Portugal	8,4	7,7	7,7	8,4	6,5	5,7	9,6	1,9	3,4	40,6	
Finlande	18	14	7,7	9	9,9	9,5	17,1	5	9		0,9
Suède	22,4	13,5	12	13,3	12	7,5	13,6	0	0	5,7	0

source : Eurydice

* Länder de Berlin, Brandebourg, Brême, Rhénanie du Nord-Westphalie et Saxe-Anhalt

RÉPARTITION MINIMALE DES HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR MATIÈRE OBLIGATOIRE



COMPARAISONS INTERNATIONALES

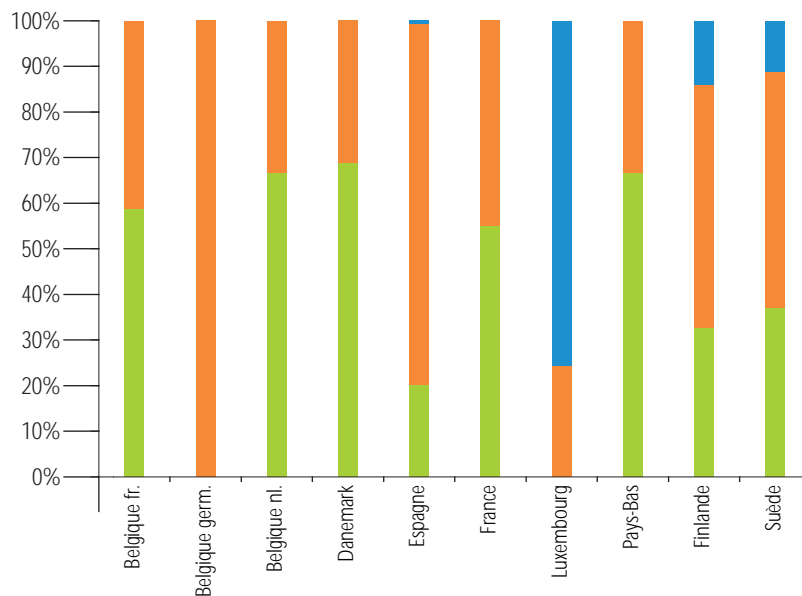
ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

RÉPARTITION DES ÉLÈVES (EN POURCENTAGE) SELON LE NOMBRE DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPRISSES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Luxembourg se distingue dès l'Enseignement primaire par l'importance accordée à l'enseignement des langues. 75,5% du total des élèves de l'Enseignement primaire apprennent deux langues étrangères.

Pays	0 Langue	1 langue	2 langues ou plus
Belgique fr.	58,0	42,0	0,0
Belgique germ.	0,0	100,0	0,0
Belgique nl.	66,7	33,3	0,0
Danemark	68,8	31,2	0,0
Espagne	20,2	79,1	0,7
France	55,0	45,0	0,0
Luxembourg	0,0	24,5	75,5
Pays-Bas	66,7	33,3	0,0
Finlande	32,6	53,5	13,9
Suède	37,2	51,6	11,2

source : Eurymdice

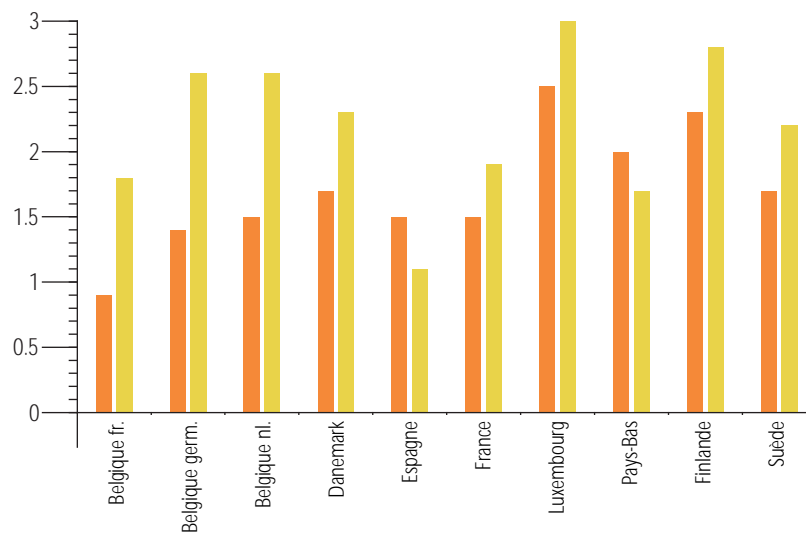


NOMBRE MOYEN DE LANGUES ÉTRANGÈRES ÉTUDIÉES PAR ÉLÈVE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (CYCLE INFÉRIEUR ET CYCLE SUPÉRIEUR)

Dans l'Enseignement secondaire la position de tête pour l'enseignement des langues étrangères revient toujours au Luxembourg avec une moyenne de 2,5 langues pour le cycle inférieur et 3,0 langues pour le cycle supérieur.

Pays	Cycle inférieur	Cycle supérieur
Belgique fr.	0,9	1,8
Belgique germ.	1,4	2,6
Belgique nl.	1,5	2,6
Danemark	1,7	2,3
Espagne	1,5	1,1
France	1,5	1,9
Luxembourg	2,5	3,0
Pays-Bas	2,0	1,7
Finlande	2,3	2,8
Suède	1,7	2,2

source : Eurydice



COMPARAISONS INTERNATIONALES
ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : APPRENTISSAGE DE LANGUES ÉTRANGÈRES
(LEÇONS PAR SEMAINE)

Afin de donner un aperçu plus concret la charge effective des langues étrangères dans la grille horaire hebdomadaire, le tableau ci-dessous reprend le nombre de leçons par semaine et par année d'études pour les différents pays.

Pays	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Espagne			3 leçons: anglais			
Danemark				2 leçons: anglais	3 leçons: anglais	
France			2 leçons: anglais (80% des élèves) ou allemand (15% des élèves)			
Islande					2 leçons: anglais	
Italie			3 leçons: anglais (dépend des écoles)			
Finlande			2 leçons: anglais (90% des écoles)		2 leçons: langue au choix de l'école	
Suisse			Cantons francophones, 2-4 leçons: allemand Cantons germanophones, 2-4 leçons : français			
Belgique			Bruxelles et Communauté germanophone: début de l'apprentissage		Flandre, 3 leçons: français Wallonie, 3 leçons: allemand, néerlandais ou anglais	
Luxembourg	8 leçons: allemand	3 leçons: français	5 leçons: allemand	7 leçons: français		
Norvège	1 leçon: anglais (oral)					
Grèce			3 leçons: anglais (Majorité des élèves)			
Allemagne	Depuis sept. 2003, début de l'apprentissage de l'anglais en Rhénanie du Nord-Westphalie					
Pays-Bas					2 leçons: anglais (Maj. des élèves)	
Angleterre					1 leçon: anglais	
Irlande					1,5 leçons: langue au choix (20% des écoles)	
					1,5 leçons: langue au choix (10% des écoles)	

Source: "Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs"

A horizontal line with four small squares above it: cyan, dark blue, green, and orange.

10

A horizontal line with four small squares above it: orange, dark blue, orange, and cyan.

ANNEXES



- EURYDICE (2000). Questions clés de l'éducation en Europe. Commission européenne.
- EURYDICE (2001). L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe. Commission européenne.
- EURYDICE (2002). Les chiffres clés de l'éducation en Europe 2002. Commission européenne.
- LEVY, Jérôme (2003). L'Enseignement secondaire général 2001/2002. Statistiques globales & analyse des résultats. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1997). Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'Éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1998). Un enseignement moderne des langues vivantes étrangères pour les citoyens européens. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Ecole obligatoire, Recueil de législation. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2001). Enseignement secondaire et secondaire technique, Horaires et Programmes 2001/2002. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Éducation précoce, Plan cadre pour l'Éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.
- OCDE (2002). Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2002). Annuaire Statistique. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (1995). Projections de population 1995-2050. Bulletin du statec, No 8. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2003). L'économie luxembourgeoise au XXe siècle. Luxembourg: statec
- Service Information et Presse (1999). A propos des langues. Luxembourg: Ministère d'État.
- THILL, Mireille (2003). Éducation préscolaire, Enseignement primaire et spécial, Éducation différenciée. Statistiques générales. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.
- Unité Nationale d'Eurydice (2001). L'éducation au Luxembourg. Luxembourg: Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CEDEFOP	Centre Européen pour le Développement de la Formation professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CMPP	Commission Médico-Psycho-Pédagogique
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
CRP	Centre de Recherche Public
CTE	Centre de Technologie de l'Éducation
EDIFF	Éducation différenciée
Étranger	Élèves de nationalité étrangère (et non pas de langue étrangère)
EURYDICE	Réseau d'information sur l'éducation en Europe
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
IEES	Institut d'Études éducatives et sociales
IFBL	Institut de Formation Bancaire, Luxembourg
ILReS	Institut luxembourgeois de recherches sociales et d'études de marché
ISERP	Institut Supérieur d'Études et de Recherches pédagogiques
IST	Institut Supérieur de Technologie
MCESR	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur de la Recherche
MENFPS	Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OLAP	Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SFA	Service de la Formation des Adultes
SFP	Service de la Formation professionnelle
SGE	Service de Guidance de l'Enfance

SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SIP	Service Information et Presse
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
SVICOL	Association des Villes et des Communes, Syndicat Intercommunal





